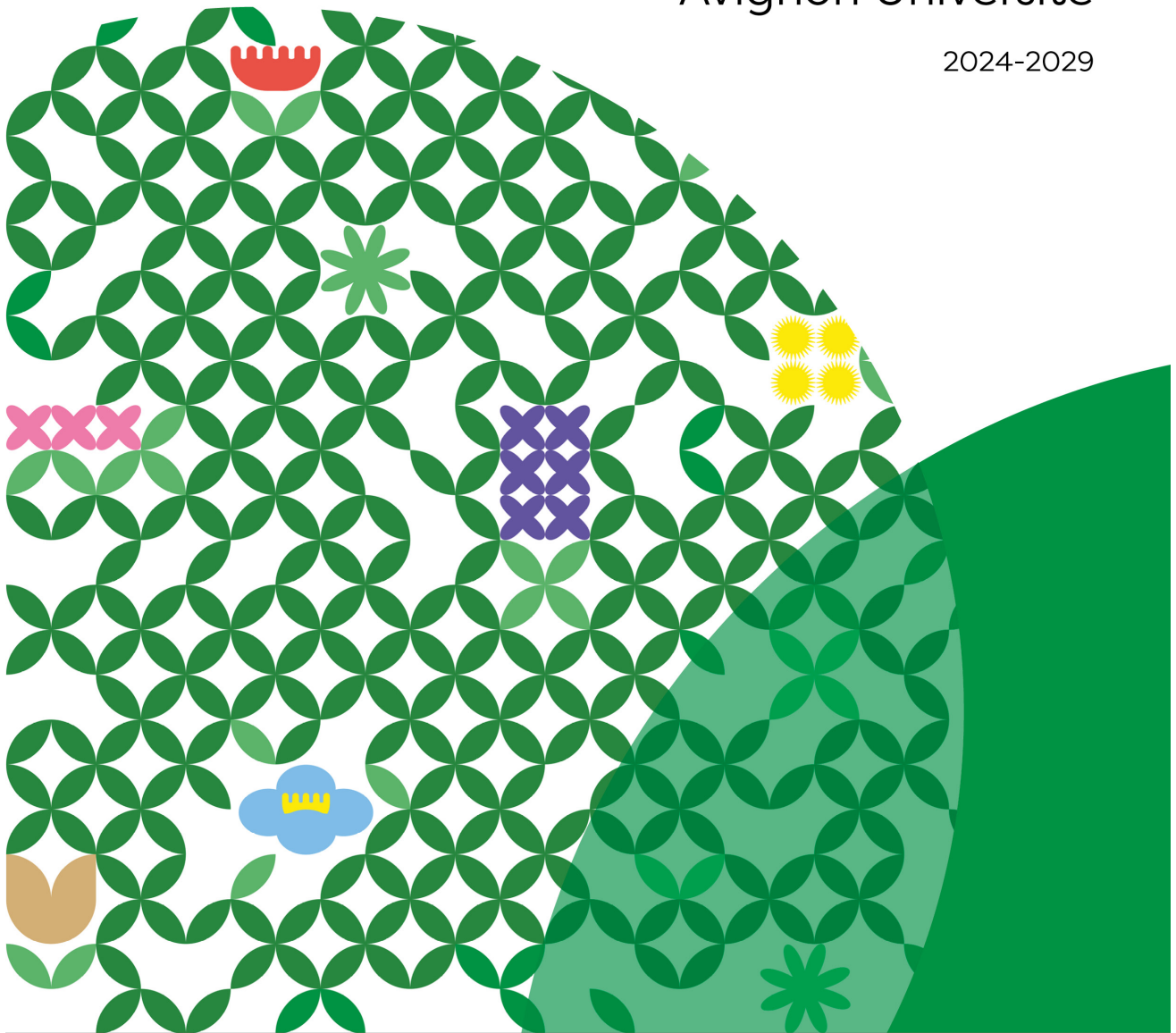


# Schéma directeur durabilité

## Avignon Université

2024-2029



# Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	2
<b>Préambule</b> .....	3
<b>Introduction</b> .....	4
<b>Axe 1 : Structurer et permettre la mobilisation de l'établissement</b> .....	6
Objectif 1 : Structurer le pilotage pour répondre aux enjeux de durabilité .....	7
Objectif 2 : Créer un cadre d'engagement des agents.....	11
Objectif 3 : Sensibiliser et susciter l'adhésion .....	17
Objectif 4 : Assurer le suivi de la démarche .....	20
<b>Axe 2 : Mettre en place un campus éco-responsable</b> .....	24
Objectif 1 : Préserver et favoriser la biodiversité .....	25
Objectif 2 : Réduire, réutiliser, recycler les déchets courants.....	29
Objectif 3 : Mettre en place une politique d'achats responsables .....	42
Objectif 4 : Réduire la consommation d'énergie et d'eau.....	45
Objectif 5 : Mesurer et réduire l'empreinte carbone.....	56
Objectif 6 : Promouvoir une alimentation responsable .....	63
<b>Axe 3 : Accompagner les équipes de recherche dans l'évolution de leurs activités</b> .....	66
Objectif 1 : Accompagner les équipes dans l'élaboration d'une stratégie relative à l'impact sociétal de leurs recherches .....	67
Objectif 2 : Accompagner les équipes dans l'évaluation et la réduction de l'empreinte environnementale de leurs activités .....	69
Objectif 3 : Intégrer la durabilité aux objectifs majeurs de la politique scientifique de l'établissement .....	73
Objectif 4 : Développer les interactions sciences et société et l'expertise en appui aux acteurs socio-économiques publics et privés.....	76
<b>Axe 4 : Sensibiliser et former aux enjeux de durabilité</b> .....	78
Objectif 1 : Former l'ensemble des étudiants aux concepts et aux compétences liés à la transition écologique et sociétale.....	79
Objectif 2 : Favoriser le développement d'une société durable.....	88
<b>Annexe 1 : Glossaire acronymes</b> .....	93
<b>Annexe 2 : Délibération du CA Avignon Université en date du 23 février 2024</b> .....	94

## Préambule

Ce Schéma Directeur de Durabilité s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Biodiversité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de 2022, qui a pour objectif de renforcer les actions en faveur de la biodiversité et de lutter contre le changement climatique. En adoptant ce schéma, Avignon Université affirme son engagement dans la transition vers un modèle universitaire plus durable, en adéquation avec les attentes sociétales et environnementales actuelles.

Ce document a été élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des services, composantes et membres du personnel de l'université, témoignant ainsi d'une volonté collective de s'engager pour un avenir plus respectueux de notre planète. Il convient de souligner que, pour des raisons d'efficacité, la partie relative à la responsabilité sociétale n'a pas été intégrée dans ce schéma. Toutefois, Avignon Université a déjà mis en place un Schéma Directeur du Handicap ainsi qu'un Plan pour l'Égalité Homme-Femme, illustrant son engagement envers l'inclusion et l'égalité.

Le Schéma Directeur de Durabilité d'Avignon Université constitue une première étape essentielle dans l'investissement pour la transition environnementale. Adopté le 23 février 2024, il marque un tournant significatif dans notre approche des enjeux écologiques. Conçu comme un document évolutif, il sera révisé chaque année et présenté en Conseil d'Administration afin de rendre compte des progrès réalisés par l'université en matière d'engagement pour l'avenir.

# Introduction

Notre siècle est marqué par le constat d'une perturbation des équilibres planétaires dont l'amplitude et la rapidité impactent profondément le vivant. Cette évolution est directement liée à l'organisation de nos sociétés humaines et à leur exploitation des ressources naturelles. Les composantes biophysiques et sociétales du système Terre sont intimement intriquées, comme le sont les objectifs d'habitabilité, de justice et d'équité. Offrir à tous une vie digne et épanouie dans le respect des limites planétaires constitue l'enjeu principal du XXI<sup>e</sup> siècle.

Notre institution est au service de la société et donc de l'objectif consistant à nous assurer un avenir viable et désirable. La richesse de nos compétences et cadres d'action nous permet d'agir de multiples façons. D'abord, dans le cadre du fonctionnement de nos campus universitaires, avec l'exigence d'exemplarité du service public, renforcée ici par le regard de nos étudiants : il s'agit d'aligner pratiques et discours. Ensuite, dans nos activités de recherche, par nos travaux et leur impact sur notre environnement proche et la société. Enfin, dans nos activités de formation, car nos étudiants vivent, sont et seront confrontés à un monde en profonde mutation, ce qui les affectera comme professionnels et comme citoyens.

L'objectif ambitieux de ce schéma directeur est ainsi de structurer la contribution de notre établissement à cette nécessaire transition vers une société durable en proposant une vision d'ensemble et en articulant les voies d'action qui impliquent le plus souvent de nombreux acteurs de l'université. Il acte une rupture dans le fonctionnement de notre université, avec l'engagement d'une démarche formalisée et engageante. Il invite l'ensemble de la communauté universitaire à prendre la mesure de l'indispensable réinvention à opérer dans les années à venir, mais aussi du caractère d'urgence que revêtent les changements de représentations et de pratiques, à l'échelle individuelle et collective, pour assurer les conditions de durabilité de notre environnement de vie, au niveau local et global.

Notre établissement s'est déjà engagé dans l'intégration de cet enjeu majeur à ses activités.

- **COMME ORGANISME DE FORMATION**, d'abord, avec la création de parcours directement liés à cette question et l'intégration, dans des formations disciplinaires, de volets dédiés aux effets et/ou aux dépendances des activités professionnelles avec l'environnement. Cet effort de sensibilisation et de formation de nos étudiants, qui mobilise chacun d'entre nous, doit absolument être poursuivi et amplifié.
- **COMME ORGANISME DE RECHERCHE**, ensuite, avec une politique scientifique résolument engagée dans les grands défis sociétaux - dont la durabilité fait évidemment partie. Notre université doit absolument répondre à l'attente de la société d'un éclairage et de solutions scientifiquement fondés. C'est ce que nous avons entrepris en mobilisant les grands instruments qui structurent le projet d'établissement : les chaires partenariales avec deux chaires créées ( respectivement sur l'eau et la chimie verte du végétal ), un institut « Agrosciences, environnement et santé » qui place l'environnement au centre de l'identité scientifique de l'établissement, un projet de « Villa Naturalité », qui inscrira l'établissement au centre d'un écosystème territorial très dense autour de la naturalité, thématique phare des politiques portées par nos grands partenaires institutionnels sur le territoire.

- **COMME ÉTABLISSEMENT PUBLIC**, enfin, l'effort qui a été réalisé ces dernières années pour réduire l'empreinte environnementale de nos activités est considérable. Il a d'ores et déjà produit des effets notables : -30% de consommation électrique en dix ans, -45% sur le gaz, -27% sur l'eau. Pourtant, d'importants efforts restent encore à mener, car il est de notre responsabilité, comme institution publique, de tendre vers l'exemplarité en interrogeant systématiquement l'impact environnemental de nos activités et en faisant courageusement les choix qui produiront des effets notables.

La stratégie retenue s'articule en quatre axes :



### **AXE 1**

*Structurer et permettre la mobilisation de l'établissement.*



### **AXE 2**

*Mettre en place un campus éco-responsable.*



### **AXE 3**

*Accompagner les équipes de recherche dans l'évolution de leurs activités.*



### **AXE 4**

*Sensibiliser et former aux enjeux de durabilité.*

In fine, les quatre volets de travail retenus pour ce schéma sont en cohérence avec le référentiel DD&RS, ce qui permet de renforcer notre inscription dans la formidable dynamique qui anime l'enseignement supérieur et la recherche. Chacun de ces axes est décliné en objectifs opérationnels puis actions. Le fonctionnement de nos campus concentre la majorité des actions, signe de l'ampleur du chemin qui nous reste à parcourir pour intégrer les contraintes environnementales dans nos pratiques quotidiennes et de notre maturité pour nous y engager. Ce chantier constitue une priorité, car il conditionne notre crédibilité sur les autres volets, et répond à une attente forte de la part des étudiants et des personnels.

C'est, enfin, une occasion de mobilisation collective, car les évolutions à venir engagent le quotidien de chacun. La déclinaison opérationnelle de ce schéma s'appuiera ainsi largement sur la participation de l'ensemble des personnels et étudiants aux groupes de travail. L'implication étudiante dans le cadre des stages et unités d'enseignement sera favorisée et notre potentiel recherche mobilisé. Ce schéma directeur Durabilité pose ainsi le cadre et l'ambition d'Avignon Université. Il en restitue une vision complète, mais souligne surtout l'ampleur de la tâche, et la mobilisation collective nécessaire

Georges Linarès,

Président d'Avignon Université

## Axe 1 : Structurer et permettre la mobilisation de l'établissement



# AXE 1

*Structurer et permettre  
la mobilisation  
de l'établissement.*



## Objectif 1 : Structurer le pilotage pour répondre aux enjeux de durabilité

<b>ACTION</b>	<b>Action 1.1.1 - Mettre en place les comités de pilotage et suivi de la démarche.</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-TE - DGS</b>
<b>CONTEXTE</b>	La démarche engagée par l'établissement requiert la mise en place d'une structure de pilotage. Ce pilotage doit permettre la coordination et assurer la cohérence des actions, et répondre aux enjeux de visibilité et d'efficacité.
<b>DESRIPTIF</b>	<p>Le pilotage et le suivi de la démarche seront assurés par deux comités à instituer.</p> <p>Le comité de pilotage (COPIL) aura une mission de pilotage des actions en lien avec les ambitions stratégiques du schéma. Il vérifiera l'adéquation entre les actions conduites et les objectifs stratégiques, rendra des arbitrages pour garantir l'alignement avec la stratégie d'établissement, portera le projet devant la communauté et ses instances, définira les éléments de communication pour diffuser la culture de la durabilité.</p> <p>Il sera composé du Président, des Vice-présidents du Conseil d'administration, des Vice-présidents délégués, du Vice-président étudiant, du DGS.</p> <p>Le comité de suivi suivra l'avancement du projet et coordonnera les actions en s'assurant de leur cohérence avec les objectifs assignés. Il assurera le lien entre les acteurs du projet et préparera les arbitrages soumis au COPIL. Il sera composé de la Vice-présidente déléguée à la transition environnementale (TE) et des éventuels chargés de mission TE, du Vice-président étudiant et des élus étudiants aux conseils, des directeurs des composantes ou instituts et des directeurs administratifs des composantes ou instituts, des directeurs de services communs et des DGSA et directeurs centraux.</p>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Désignation et installation des comités	à la suite de la mise en place des instituts soit Février 2024
Réunion des comités	réunion annuelle du comité de suivi, et bi-annuelle du comité de pilotage
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	CF affaires générales pour le fonctionnement des comités
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	chargé.e de mission Transition Environnementale pour la préparation des comités
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Toutes structures de l'établissement
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 1.1.2 Constituer et affecter des moyens à une équipe projet



<b>ACTION</b>	<b>Action 1.1.2 Constituer et affecter des moyens à une équipe projet</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Président, DGS</b>
<b>CONTEXTE</b>	La plupart des actions relevant des enjeux de durabilité sont des actions transverses, nécessitant une collaboration entre différentes structures organisationnelles. Un portage dédié est nécessaire pour garantir la visibilité des actions déployées, leur mise en cohérence, et l'efficacité globale de la politique portée par l'établissement. Ce pilotage est actuellement assuré par la seule vice-présidente déléguée à la transition environnementale (VP-TE).
<b>DESRIPTIF</b>	L'action vise à mettre en place une équipe projet en charge du portage de la démarche, et à lui assurer des moyens dédiés. L'équipe projet sera constituée de la VP-TE, d'un chargé de mission BIATSS, de chargés de mission enseignants-chercheurs sur les thématiques de la biodiversité, des mobilités, du numérique responsable, et du directeur adjoint ou chargé de mission en charge de la durabilité dans les composantes ou instituts. L'équipe pourra être complétée par des apports d'étudiants de Master lors de stages, ou de services civiques. La dotation sera fixée annuellement dans le cadre du dialogue budgétaire
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Création de charge de mission biodiversité	Octobre 2024
Création des charges de mission mobilités et numérique responsable	Janvier 2024
Désignation des directions adjointes ou chargés de mission à la TE dans les composantes ou instituts	cf Fiche-action 1.1.3
Création de l'e-otp "transition environnementale" dans le centre financier affaires générales	Mars 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	CF affaires générales pour le fonctionnement-budget 2024 à définir.
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DGS, DRH, DFACI.
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Toutes structures de l'établissement
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 1.1.3





<b>ACTION</b>	<b>Action 1.1.3. Mettre en place une structure de pilotage dédiée dans les composantes ou instituts</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-CA</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Les instituts et les composantes sont les porteurs du projet de l'établissement sur leurs périmètres scientifiques respectifs. Ils se positionnent ainsi à un niveau de gouvernance pertinent pour le développement et la mise en œuvre d'une stratégie relative à l'intégration des enjeux de durabilité dans les activités de formation et de recherche.</p> <p>L'intégration des enjeux de durabilité dans leurs activités de formation et de recherche des composantes ou instituts fera l'objet des contrats d'objectifs, de moyens et de performance.</p> <p>La création d'une fonction de direction adjointe ou de chargés de mission des composantes ou instituts apparaît cependant nécessaire pour coordonner les efforts, sensibiliser les membres de l'institution, établir des partenariats et superviser les progrès réalisés dans ce domaine crucial durant la phase de structuration de la démarche de l'établissement.</p>
<b>DESRIPTIF</b>	<p>Cette action consiste en la mise en place d'une fonction de direction adjointe ou de chargés de mission des composantes ou instituts, dans l'objectif de permettre le développement et la mise en œuvre d'actions concrètes au sein des composantes et instituts. La direction adjointe à la transition écologique ou les chargés de mission seront responsables de la planification stratégique, de la coordination des projets, de la sensibilisation interne et externe, ainsi que de l'établissement de partenariats avec d'autres institutions et acteurs du domaine de la transition écologique. Leur travail consistera également à intégrer les principes de durabilité dans les activités quotidiennes des composantes, suivre et évaluer les actions mises en place.</p> <p>La création de ces fonctions témoigne de l'engagement de l'établissement envers la durabilité environnementale et démontre sa volonté de prendre des mesures concrètes pour contribuer à la transition écologique.</p>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Définition des objectifs et responsabilités de la Direction adjointe à la transition écologique	Printemps 2024
Désignation de la direction adjointe à la TE et répartition des responsabilités	Printemps 2024
Sensibilisation et formation : Organisation de sessions de sensibilisation à la transition écologique pour les membres de la composante. Début de la coordination des projets concrets avec des partenaires externes.	Automne 2024



Mise en œuvre des premières actions définies dans le plan d'action. Suivi régulier des progrès réalisés et ajustement des actions si nécessaire	Automne 2024
Évaluation des résultats obtenus Préparation du premier rapport sur les actions entreprises et les résultats obtenus. Présentation du rapport aux instances décisionnelles et aux parties prenantes de l'institution.	Juin 2025 et chaque fin d'année universitaire
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	/
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Actions 1.1.2 et 2.1.1



## Objectif 2 : Créer un cadre d'engagement des agents

<b>ACTION</b>	<b>Action 1.2.1. - Intégrer les enjeux de durabilité de façon systématique aux COMP, entretiens professionnels, conventions avec des partenaires.</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Gouvernance, DGS, DRH</b>
<b>CONTEXTE</b>	Les Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) sont des instruments de déclinaison des politiques publiques en contrepartie de moyens contractualisés pour en atteindre les objectifs. Les COMP seront progressivement mis en œuvre par vague dans la relation Etat-Universités pour une généralisation en 2024. AU a initié depuis 12 mois des COMP expérimentaux avec ses composantes pour en étendre le principe aux futurs instituts.
<b>DESRIPTIF</b>	<p>Les stratégies déployées dans les COMP seront intégrées dans les projets de service des directions puis déclinées en objectifs dans les entretiens professionnels individuels (EPI) pour favoriser l'imprégnation de cette politique dans les actions quotidiennes et opérationnaliser les objectifs fixés.</p> <p>Chaque Directeur et chef de service se verra assigner un ou plusieurs objectifs de durabilité dans l'exercice de sa mission. Ces objectifs pourront consister en le déploiement de mesures visant à réduire le bilan carbone de l'activité, la réalisation d'un projet de transition visant à mieux responsabiliser les acteurs de l'activité, la rénovation de processus pour intégrer des mesures socio-environnementales dans l'activité...</p> <p>L'atteinte des objectifs sera évaluée selon des modalités définies lors de l'EPI ; l'ensemble de ces retours sera synthétiser afin de permettre d'apprécier l'évolution de l'intégration des enjeux de durabilité à l'ensemble des activités des services.</p>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Intégration des objectifs TE dans les projets de service et EPI des directions et services	Septembre 2023
Création des instituts	Février 2024
Elaboration d'un COMP avec l'Etat ou dialogue de performance	Mars 2024
Elaboration des COMP avec les composantes ou instituts	Juin 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	Gouvernance, DGS, DRH, DAGAP
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Toutes structures de l'établissement
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.1.1



<b>ACTION</b>	<b>Action 1.2.2 : Mobiliser les dispositifs RH : CPP et CRCT</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-CFVU, VP-CR, DRH</b>
<b>CONTEXTE</b>	L'engagement de l'établissement dans la mise en place d'une réponse aux enjeux de durabilité repose sur la mobilisation de personnels. Il convient de mettre en place des mesures incitatives en faveur de l'engagement, permettant aux agents souhaitant orienter leurs activités vers ces enjeux de libérer le temps nécessaire pour acquérir les compétences nécessaires et initier leur projet.
<b>DESRIPTIF</b>	L'action consiste en l'intégration d'un critère relatif aux enjeux de durabilité dans l'évaluation des projets de Congé pour projet pédagogique (CPP) et Congé de recherche pour conversion thématique (CRCT), et/ou la réservation d'un volant de CPP et CRCT pour les projets dédiés à ces enjeux. Les modalités de cette action seront établies par un travail de critérisation collégial au sein des instances concernées (CFVU et CR).
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Identification des critères pertinents par les instances académiques compétentes ou par des groupes de travail issus de ces instances	Printemps 2024
Intégration des critères aux grilles d'évaluation des projets de CPP et CRCT	A la suite du travail de critérisation
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	Gouvernance, DGS, DRH
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Composantes (avis des départements et laboratoires), conseils
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.1.1



<b>ACTION</b>	<b>Action 1.2.3 : Mobiliser les dispositifs RH : primes et avancement de carrière</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-CA, DRH</b>
<b>CONTEXTE</b>	L'engagement de l'établissement dans la mise en place d'une réponse aux enjeux de durabilité repose sur la mobilisation des personnels. Il convient de mettre en place des mesures de reconnaissance de l'engagement des agents sur ces enjeux.
<b>DESRIPTIF</b>	L'action vise à intégrer la contribution effectuée par les agents enseignants-chercheurs (EC) dans le champ de la durabilité aux critères considérés pour l'attribution des primes individuelles (volet C3 de la RIPEC) et avancements de grade. Cette intégration se fera de façon progressive et cohérente avec la mise en place de la démarche à l'échelle de l'établissement, et sur la base de discussions collégiales au sein des instances de l'établissement.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Présentation du projet et discussion dans les instances	juin-24
Intégration des critères TE dans les lignes directrices de gestion relatives aux promotions des EC et relatives au régime indemnitaire des personnels EC (RIPEC)	automne 2024
Vote des lignes directrices de gestion (LDG) par les instances (CSA puis CA)	automne 2024
Intégration des nouvelles modalités de valorisation au fil de l'eau des campagnes et des demandes	à partir du vote des lignes directrices de gestion
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	conseils centraux
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	/



<b>ACTION</b>	<b>Action 1.2.4 : Intégrer les enjeux de durabilité aux missions et à l'animation d'un réseau de référents</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Conseillère de prévention des risques professionnels</b>
<b>CONTEXTE</b>	Les services de l'université développent des pratiques répondant aux enjeux de durabilité, chacun dans leur champ d'expertise. Cette expertise est à même de bénéficier à l'ensemble des agents. Par ailleurs, le réseau des assistants de prévention en Santé Sécurité au Travail, mis en place en 2019, couvre plusieurs thèmes à la croisée des enjeux de durabilité.
<b>DESCRIPTIF</b>	Cette action consiste à intégrer des ateliers relatifs aux enjeux de durabilité au réseau des assistants de prévention.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Identification des services pouvant intervenir, élaboration des contenus et animation des ateliers	à partir de l'automne 2023
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	services experts (DOSI, maison de la communication, DCAVIS, DPI)
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	assistants de prévention, VP-TE
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	/



<b>ACTION</b>	<b>Action 1.2.5 : Intégrer les enjeux de durabilité à la formation continue des personnels</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Gouvernance, DGS, DRH</b>
<b>CONTEXTE</b>	Intégrer les enjeux de durabilité aux actions de l'établissement suppose à la fois un cadre d'engagement des personnels, et des personnels possédant la capacité à s'en saisir. La formation continue est l'un des outils qui permet l'évolution professionnelle des agents. A l'échelle nationale, le plan biodiversité climat du MESR indique que "A partir du 1er janvier 2023, tous les recrutements d'enseignants-chercheurs donnent lieu au suivi d'un module certifiant dédié aux grands enjeux de la TEDS (...). Ce module sera également proposé à tous les enseignants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire en formation continue"
<b>DESSCRIPTIF</b>	<p>Cette action se décline en plusieurs niveaux.</p> <p><u>Accompagnement des actions mises en place au niveau national</u> : l'établissement promouvra le module de sensibilisation/formation proposé par le MESR.</p> <p><u>Mise en place d'actions spécifiques au niveau de l'établissement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le module de sensibilisation à destination des MCF sera également proposé aux personnels non éligibles. La confrontation du contenu de ce module aux attentes des personnels pourra aboutir à la proposition de webinaires complémentaires, sur des thématiques non traitées par le module.</li> <li>- Une action de formation collégiale sera proposée aux personnels en situation de responsabilité collective</li> </ul>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
<p>Attente du déploiement national ; sollicitations de prestataires pour l'action établissement.</p> <p>Grandes thématiques potentielles du module de sensibilisation/formation sous forme de webinaire : introduction aux enjeux de durabilité, concepts clés de la durabilité, de son importance dans le contexte actuel et de son impact sur les universités et la société en général, Objectifs de Développement Durable (ODD), le changement climatique et la gestion des ressources, éthique et responsabilité en lien avec la durabilité, consommation responsable, engagement communautaire et communication.</p> <p>Grandes thématiques</p>	1e trimestre 2024



<p>potentielles de l'action de formation collégiale pour les personnels en situation de responsabilité collective : leadership en durabilité, gestion des installations durables (y compris la gestion des déchets, la consommation énergétique et la mobilité), engagement des étudiants (comment le permettre et le susciter), mesure et évaluation de l'impact, partenariats externes.</p>	
Déploiement des 1ers webinaires	A compter du 1er semestre 2024
Déploiement des 1ers formations collégiales	A compter du 3e semestre 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	Entre 25 000 et 50 000 € selon le nombre de stagiaires pris en charge.
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	Gouvernance, DGS, DRH
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Toutes structures de l'établissement
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	formateurs
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 3.1.1 Sensibiliser les agents aux implications du contexte de crise écologique sur la conduite de recherche, Action 3.1.2 Faciliter l'engagement des laboratoires dans le dialogue sciences - société dans le champ de la durabilité, Action 4.1.4 Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations





### Objectif 3 : Sensibiliser et susciter l'adhésion

<b>ACTION</b>	<b>Action 1.3.1 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Maison de la communication</b>
<b>CONTEXTE</b>	Rendre compte de la démarche aux parties prenantes internes est nécessaire pour sensibiliser, donner envie de contribuer, permettre les synergies et la coordination des actions. Cette démarche est par ailleurs transversale et portée par de multiples acteurs au sein de l'université, qui communiquent sur leurs actions propres par des canaux variés.
<b>DESRIPTIF</b>	Cette fiche-action propose une trame de travail qui sera amenée à évoluer durant la période couverte par le schéma. Elle vise à structurer la communication interne sur les enjeux de durabilité. L'organisation d'un événement autour du schéma directeur sera le point de lancement de cette action.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
identification des points de contact au sein des différentes unités organisationnelles de l'université ; élargissement si nécessaire du réseau de référents communication ; mise en place d'une procédure permettant de signaler les événements en lien avec la thématique de durabilité, pour permettre leur mise en valeur spécifique et la bonne coordination des événements à l'échelle de l'établissement	Hiver 2023
inventaire des actions récurrentes menées par les différentes unités organisationnelles de l'université en lien avec la thématique de durabilité et des canaux de communication utilisés pour la diffusion de ces actions. Inventaire des canaux existants et analyse de leur usage actuel pour la communication sur cette thématique, et des possibilités d'évolutions. Proposition de canaux à mettre en place (ex: manifestation dédiée à l'occasion de la semaine de la mobilité ou de la journée mondiale de l'environnement ; rapport annuel)	Hiver 2023



mise en place d'un groupe de travail dédié à la programmation annuelle de la communication interne	à partir du printemps 2023
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	A préciser
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	tous services ; réseau des relais communication ; SFR ; instituts ; MCVC ; VP-VE ; chargée de mission stratégie de communication
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous agents et étudiants
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	conférenciers invités
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.2.1 (charte de l'événementiel responsable)



<b>ACTION</b>	<b>Action 1.3.2 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes externes</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Maison de la communication</b>
<b>CONTEXTE</b>	Communiquer sur les engagements et surtout réalisations de l'université aux parties prenantes externes relève d'une stratégie d'implication. C'est un levier pour créer du lien avec des acteurs aux cultures, attentes et contraintes pouvant être différentes, dans un objectif de rayonnement et diffusion (ex communication à destination du "grand public"), d'attractivité (ex communication à destination des élèves du cycle secondaire), d'initiation ou renforcement de collaborations, et de co-construction (ex communication à destination des organisations territoriales, entreprises). Cette communication prend des formes très diverses : invitations à la presse et aux partenaires institutionnels et socio-économiques, actualités récurrentes sur le site et les réseaux, mais aussi intervention auprès des publics scolaires dans le cadre des cordées de la réussite, du grand public dans le cadre de la fête de la sciences, interventions auprès des élus, etc.
<b>DESRIPTIF</b>	Cette fiche-action propose une trame de travail, qui sera amenée à évoluer durant la période couverte par le schéma. Elle vise à structurer la communication externe sur les enjeux de durabilité. L'organisation d'un événement autour du schéma directeur sera le point de lancement de cette action.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
cartographie des parties prenantes externes, modes de communication et acteurs de l'université impliqués	
identification des points forts et manques éventuels dans la stratégie de communication externe déployée sur les enjeux de durabilité	
mise en place d'un groupe de travail dédié à la programmation annuelle de la communication externe	
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	A définir
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	VP-VE, VP-étudiant, MCVC, chargée de mission stratégie de communication
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	/
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	A définir
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Fiche action 1.3.1



## Objectif 4 : Assurer le suivi de la démarche

<b>ACTION</b>	<b>Action 1.4.1 - Réaliser une auto-évaluation annuelle s'appuyant sur le référentiel DD&amp;RS</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-TE, DGS</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Le référentiel DD&amp;RS CPU – CGE (anciennement référentiel « plan vert ») a été mis en place en 2009 suite au Grenelle de l'environnement (article 55 de la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009). C'est l'outil national d'auto-évaluation des démarches de développement durable et de responsabilité sociétale de l'enseignement supérieur. Les versions successives du référentiel sont élaborées par ses usagers et parties prenantes pour tenir compte de l'état de l'art scientifique, des accords internationaux en relation avec les transformations socio-écologiques (ODD, ISO 26000...) et, plus localement, des évolutions des pratiques des établissements et de la réglementation. Ce référentiel est actuellement structuré en 5 axes : stratégie et gouvernance, enseignement et formation, recherche et innovation, environnement, politique sociale.</p> <p>Cet outil adapté à l'enseignement supérieur permet la structuration et le suivi d'une démarche de responsabilité sociétale et environnementale.</p> <p>Les remontées d'auto-évaluation des établissements permettent par ailleurs le suivi annuel de la dynamique des démarches DD&amp;RS des établissements d'enseignement supérieur à l'échelle nationale</p>
<b>DESRIPTIF</b>	L'auto-évaluation sera réalisée chaque automne sur la Plateforme d'Évaluation de la Responsabilité Sociétale des Établissements d'Enseignement Supérieur (PERSEES)
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
sollicitation des parties internes concernées pour la mise à jour du diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> <li>chaque année, à partir de juin</li> </ul>
soumission de l'auto-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>chaque année, mois de novembre</li> </ul>
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous services et responsables impliqués dans la démarche DD&RS
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	association CIRSES
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	actions 1.4.2, 1.4.3



<b>ACTION</b>	<b>Action 1.4.2. - Mettre en place des indicateurs de suivi de la démarche dans le cadre du référentiel DD&amp;RS</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-TE, DGS</b>
<b>CONTEXTE</b>	Le suivi d'une démarche DD&RS via le référentiel DD&RS (cf Action 1.4.1) ainsi que l'évaluation d'une candidature au label DD&RS s'appuient sur des indicateurs. Ces indicateurs permettent d'objectiver le niveau atteint par la structure sur chacune des variables associées aux différents axes du référentiel. Par exemple, l'un des indicateurs de la variable "Formation des futurs enseignant.e.s et/ou des doctorant.e.s aux enjeux et compétences DD&RS" (axe enseignement et formation) est le suivant : "Existence d'un plan de formation DD&RS destiné aux doctorant.e.s et/ou aux futurs enseignant.e.s"
<b>DESCRIPTIF</b>	Cette action consiste à mettre en place des des indicateurs de suivi de la démarche dans le cadre du référentiel DD&RS : - choix des indicateurs jugés pertinents pour les différentes variables du référentiel, pouvant différer de ceux proposés par le référentiel - mise en place d'une procédure de collecte des données permettant de renseigner ces indicateurs
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
identification de l'agent en charge de la mise en place des indicateurs et initiation de la collecte	2025
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	nécessité d'identifier une RH dédiée (0,25 ETP)
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous services et responsables impliqués dans la démarche DD&RS
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	association CIRSES (opératrice du label DD&RS)
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	dépendance actions 1.4.1 (auto-évaluation), 1.4.3 (labellisation)



<b>ACTION</b>	<b>Action 1.4.3 - Obtenir la labellisation DD&amp;RS</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-TE, DGS</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Le label DD&amp;RS de l'enseignement supérieur a été créé en 2015. Il permet de valoriser nationalement et internationalement les démarches de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. Le référentiel DD&amp;RS constitue la grille d'évaluation de ce label.</p> <p>Pour l'établissement, l'objectif fixé de labellisation DD&amp;RS est d'abord une occasion monter en compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés.</p>
<b>DESRIPTIF</b>	L'action consiste en l'engagement de l'université dans la labellisation DD&RS, sur la période couverte par le schéma directeur.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Identification du correspondant établissement en charge du suivi de la procédure. La labellisation repose sur la participation des pairs et la labellisation d'un établissement implique que le correspondant établissement mène des audits dans le cadre de demandes de labellisation soumises par d'autres établissements et participe à des réunions du Comité de labellisation	année n-2
Formation du correspondant établissement auprès de l'association CIRSES opératrice du label DD&RS (webinaire PERSEES, module « Candidater au Label »)	année n-2
Initiation de la collecte des documents d'appui, lorsqu'ils sont exigibles	année n-1
Conduite de la candidature (soumission du dossier et audit)	année n
Conduite d'au moins un audit par le correspondant établissement	année n+1
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/



<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	A définir
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous services et responsables impliqués dans la démarche DD&RS
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	association CIRSES (opératrice du label DD&RS)
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	dépendance actions 1.4.1 (auto-évaluation), 1.4.2 (indicateurs)

## Axe 2 : Mettre en place un campus éco-responsable



# AXE 2

*Mettre en place  
un campus  
éco-responsable.*





## Objectif 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

<b>ACTION</b>	<b>Action 2.1.1 - Conduire les travaux et entretien des espaces verts en concertation avec le.la chargé.e de mission biodiversité</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DPI (volet travaux), DCAVIS (volet espaces verts)</b>
<b>CONTEXTE</b>	La conduite de travaux et l'entretien des espaces verts sont à même d'impacter la biodiversité hébergée sur les campus.
<b>DESRIPTIF</b>	Une concertation entre les services compétents et le.la chargé.e de mission biodiversité sera réalisée en amont de la conduite de travaux sur les bâtiments ou d'entretien des espaces verts afin d'identifier : - les impacts négatifs possibles sur la biodiversité et les voies possibles pour les éviter ou limiter - les possibilités d'amélioration des habitats induites par ces travaux
<b>DÉTAILS</b>	action effective à la mise en place de la charge de mission biodiversité
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	DPI, DCAVIS, Chargé.e de mission biodiversité, formations intégrant un volet biodiversité
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Actions 1.1.2 (constitution d'une mission), 2.1.2 (mise en place d'un inventaire faunistique et floristique), 2.1.3 (accueil de la biodiversité sur les campus), 2.1.4 (engagement dans la charte biodiversité de FU)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.1.2 - Mettre en place un inventaire faunistique et floristique</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Chargé.e de mission biodiversité</b>
<b>CONTEXTE</b>	Mener une politique d'accueil de la biodiversité sur les campus suppose de connaître les habitats et la biodiversité présente, et d'en documenter les évolutions. La participation à la réalisation d'un inventaire et sa diffusion une fois finalisé peuvent également être conçues comme un outil de sensibilisation et formation des agents et étudiants.
<b>DESRIPTIF</b>	Un inventaire Oiseaux a été initié dans le cadre de l'UEO Agir sur nos campus au printemps 2023. Celui-ci devra se poursuivre et s'étendre à d'autres groupes animaux et végétaux afin de mettre en place les structures les plus adaptées pour la préservation de la biodiversité locale. Les observations de la LPO dans les zones adjacentes à l'université seront prises en compte dans l'inventaire. Un suivi phénologique sera également mis en place afin d'évaluer l'évolution de la saisonnalité des espèces avec celle du climat.
<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Cet inventaire a d'ores et déjà été initié au printemps 2023 et doit se poursuivre les années suivantes, notamment afin de couvrir les différentes saisons.
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	Le département de biologie dispose du matériel nécessaire pour réaliser l'inventaire.
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	Tout usager de l'Université intéressé par l'identification de la faune et de la flore, ainsi que des bénévoles extérieurs. L'émergence des applications naturalistes (PlantNet, Birdnet...) devrait permettre d'augmenter le pool de personnes impliquées. Seront sollicités en particulier les enseignant-chercheurs de l'IMBE (IUT et UFR STS), les étudiants de la licence SVT et ceux inscrits à l'UEO Agir sur nos campus.
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Licence SVT, IMBE, DCAVIS,
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	Observatoire des saisons, grand Avignon, INRAE, LPO
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	actions 1.2.3 (réseau de référents), 1.1.2 (constitution d'une mission), 2.1.1 (concertation sur la conduite de travaux), 2.1.3 (accueil de la biodiversité sur les campus), 2.1.4 (engagement dans la charte biodiversité de FU)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.1.3 - Œuvrer activement à l'accueil de la biodiversité sur les campus</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Chargé.e de mission biodiversité</b>
<b>CONTEXTE</b>	La transition écologique intègre la préservation de la biodiversité, qui s'est très fortement érodée lors des dernières décennies. Cette préservation passe notamment par la mise à disposition et le maintien d'éléments nécessaires à la survie, l'alimentation et la reproduction des espèces végétales et animales; ainsi que par la sensibilisation du public.
<b>DESRIPTIF</b>	Via l'UEO Agir sur nos campus, la participation de personnels et étudiants bénévoles de l'université et l'appui technique de la Ligue de Protection des Oiseaux, nous proposons de mettre en place des infrastructures dédiées à l'accueil de la biodiversité sur nos campus: haies diversifiées, nichoirs, jachères, spirale aromatique... ainsi que d'organiser des évènements de sensibilisation.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Première étape de diversification de haies via la plantation d'arbres et arbustes	Automne 2024
Installation d'un muret de pierres sèches et d'une spirale aromatique au Campus Fabre, pose de gîtes à chauve-souris et nichoirs à oiseaux, et suivi de la biodiversité	Printemps 2024
Deuxième étape de diversification de haies via la plantation d'arbres et arbustes+Installation de nichoirs.	Automne 2024
Suivi de la biodiversité et de la reprise de la végétation plantée.	Printemps 2025 et années suivantes
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	Cette action nécessitera l'achat de plantes (arbres, arbustes...), et du matériel nécessaire à la mise en place des infrastructures dédiées à la biodiversité et à la sensibilisation du public (bois, pierres...). Un budget de 2500 euros permettrait d'avancer lors d'une première phase Automne 2023/Printemps 2024.
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	Tout étudiant et personnel bénévole prêt à s'impliquer dans la mise en place des infrastructures écologiques lors de temps dédié. Les enseignants-chercheurs de l'IMBE ont en particulier été identifiés pour conseiller le choix des essences à planter dans les haies et prairies.
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	DCAVIS, DPI, Etudiants et personnels bénévoles
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	Ligue de Protection des Oiseaux PACA, Grand Avignon, INRAE Avignon
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	actions 1.1.2 (constitution d'une mission), 2.1.1 (concertation sur la conduite de travaux), 2.1.2 (mise en place d'un inventaire faunistique et floristique), 2.1.4 (engagement dans la charte biodiversité de FU)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.1.4 - S'engager dans la charte biodiversité de France Universités</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Chargé.e de mission biodiversité</b>
<b>CONTEXTE</b>	La capacité d'engagement d'un établissement de l'ESR dans une démarche en faveur de la biodiversité ne se limite pas à la seule prise en compte de ses impacts direct sur les sites où il est implantés, mais intègre les dimensions d'enseignement et de recherche de ses activités.
<b>DESRIPTIF</b>	La charte biodiversité de France Université permet de guider une démarche volontaire en faveur de la biodiversité mettant en cohérence une stratégie d'établissement avec les orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. La signature de cette charte constitue pour notre établissement un objectif à moyen terme, venant marquer la fin d'une première étape d'initiation de la démarche, et le début d'une seconde étape de prise en compte des interactions complexes de l'établissement sur son environnement
<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>	second semestre 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	/
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	actions 1.1.2 (constitution d'une mission), 2.1.1 (concertation sur la conduite de travaux), 2.1.2 (mise en place d'un inventaire faunistique et floristique), 2.1.3 (accueil de la biodiversité sur les campus)



## Objectif 2 : Réduire, réutiliser, recycler les déchets courants

<b>ACTION</b>	<b>Action 2.2.1 Réduire à la source déchets plastiques, papier, D3E et liés à l'événementiel</b> <b>Sous-action 2.2.1a déchets papier</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DOSI (moyens d'impression), DCAVIS (choix du papier), DRH (dématérialisation)</b>
<b>CONTEXTE</b>	Le papier constitue la première source de déchets de l'Université. Depuis 2020, la directive Services Publics Ecoresponsables impose à la fonction publique l'utilisation systématique de papier recyclé ou, à défaut, de papier issu de forêts gérées durablement.
<b>DESRIPTIF</b>	Cette action vise à réduire les déchets papier générés par l'université, en s'appuyant sur : - Dans un contexte de mutualisation des moyens d'impression (action B.2.1b), sur la programmation par défaut en mode recto-verso (limitation des volumes de papier utilisés) et la mise en place du déclenchement de l'impression par badge (limitation des impressions orphelines ou inadaptées). - Le choix d'une gamme de papier permettant de limiter l'empreinte environnementale tout en répondant aux différentes catégories d'usage - La poursuite de la dématérialisation des procédures
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
généralisation de la programmation par défaut en mode recto-verso et noir et blanc des imprimantes collectives	2024
installation et configuration d'un système d'impression centralisé (tous postes et utilisateurs) ; définition de la politique d'impression commune ; mise en place du déclenchement de l'impression par badge	à préciser
test des possibilités d'usages des différentes gammes de papier éco-responsables et de faible grammage ; évaluation du coût d'une évolution des commandes ; choix des gammes.	2024
poursuite de la dématérialisation des procédures	en cours
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	à chiffrer (selon gammes de papier envisagées)



<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DRH, DOSI, DCAVIS
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous agents
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action B.2.1b (réduction D3E)



<b>ACTION</b>	Action 2.2.1 Réduire à la source les déchets plastiques, papier, D3E et liés à l'événementiel Sous-action 2.2.1b - Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)
<b>PORTAGE</b>	DCAVIS, DOSI
<b>CONTEXTE</b>	L'empreinte environnementale du numérique est principalement portée par la production des équipements. Réduire cette empreinte passe donc prioritairement par des achats adaptés aux besoins, une mutualisation lorsque possible, et une prolongation de la durée de vie des instruments. La gestion (achats, maintenance et fin de vie) des équipements électriques et électroniques au sein de l'établissement est actuellement réalisée pour partie par la DOSI, et pour partie directement par les unités organisationnelles (en particulier laboratoires), résultant en une hétérogénéité des pratiques.
<b>DESSCRIPTIF</b>	Cette action consiste en la généralisation des pratiques mises en place par la DOSI à l'ensemble de l'établissement, et en particulier : - la mutualisation des équipements d'impression - l'accompagnement des utilisateurs pour un achat calibré au plus près des besoins d'utilisation - l'inventaire des équipements numériques individuels - l'extension de garantie à 7 ou 8 ans du matériel numérique, lorsqu'elle est possible
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Suivi de la commande de l'ensemble des équipements par la DOSI, permettant : - l'accompagnement des utilisateurs pour un achat calibré au plus près des besoins d'utilisation - l'extension de garantie à 7 ou 8 ans du matériel numérique - l'inventaire de ces équipements	à déterminer
Diffusion des bonnes pratiques en matière de sauvegarde et rappel des dispositifs de prêt en cas de panne	en accompagnement de l'action précédente
Arrêt des commandes d'imprimantes individuelles ; fin des achats de consommables pour les imprimantes individuelles déjà acquises	printemps 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	à évaluer
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	DOSI



<b>(mobilisables ou à solliciter)</b>	
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous agents
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 1.2.3 (Intégrer les enjeux de durabilité aux missions et à l'animation d'un réseau de référents), Action 2.2.1b (Réduire à la source les déchets papier)





<b>ACTION</b>	<b>Action 2.2.1 Réduire à la source déchets plastiques, papier, D3E et liés à l'événementiel</b>  <i>Sous-action 2.2.1c déchets liés à l'événementiel</i>
<b>PORTAGE</b>	<b>Karine Olivier</b>
<b>CONTEXTE</b>	Des événements sont organisés par différentes entités organisationnelles de l'université : forums, congrès, workshop, journées. La communication associée à ces événements est associée à une production et distribution d'objets (ex: badges, goodies, kakemonos), pour certains à usage unique.
<b>DESRIPTIF</b>	Cette action consiste en la réduction de l'empreinte environnementale associée aux événements organisés par l'université : objets promotionnels (goodies), offre de restauration, ... L'atteinte de cet objectif s'appuie sur l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques liées à l'événementiel, et un accompagnement des porteurs de projet.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
proposition d'une charte de l'événementiel	à partir du printemps 2024
accompagnement des porteurs de projet	à partir du printemps 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	Maison de la communication ; Cabinet de la présidence ; MCVC ; VP-VE ; groupe de travail dédié
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	toutes structures organisant des événements
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	fournisseurs de goodies et restauration
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.2.3 (Organiser le tri des déchets significatifs), Action 2.6.1 (Mettre en place des pratiques exemplaires en matière de restauration proposée par l'établissement)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.2.1 Réduire à la source déchets plastiques, papier, D3E et liés à l'événementiel</b>  <b><i>Sous-action 2.2.1d bouteilles plastiques</i></b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DPI</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Les plastiques sont des déchets décyclables et non recyclables : la transformation fragilise et dégrade ce matériau. Un recyclage "à l'infini" des matières plastiques est donc actuellement impossibles. Lors de leur dégradation, les plastiques se fragmentent en micro- et nano-déchets. Ces particules sont largement présentes dans les sols et les eaux, avec des conséquences mal connues sur les organismes exposés.</p> <p>Sortir des plastiques jetables constitue ainsi l'un des 5 axes de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (LOI n° 2020-105 du 10 février 2020). Des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage sont et seront fixés par décret, de façon progressive sur quatre périodes de 2021-2025 à 2035-2040.</p> <p>L'interdiction de la distribution gratuite des bouteilles en plastique dans les établissements recevant du public est ainsi interdite depuis 2020 (directive Services Publics Eco-responsables - SPE).</p>
<b>DESSCRIPTIF</b>	Cette action vise à limiter les déchets plastiques produits par l'université, en s'appuyant sur le respect de la directive SPE et la fin de la distribution des bouteilles plastiques à usage unique.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Rappel de la directive SPE et demande de remontée des éventuelles difficultés rencontrées	Printemps 2024
Identification des sanitaires pourvus de lavabos permettant le remplissage des bouteilles et gourdes ; dans les sanitaires pour lequel aucun lavabo ne permet le remplissage, mise en place d'au moins un robinet col de cygne permettant le remplissage des bouteilles (DPI) ; réhabilitation ou aménagement si nécessaire de certains sanitaires (ex: pose de cloison séparatrice entre WC et lavabo)	Printemps 2024 (inventaire) à automne 2024 (mise en place des robinets)
identification des sanitaires permettant le remplissage des bouteilles et gourde par une signalétique spécifique	automne 2024



si nécessaire, pose de fontaines à eau dans les espaces de passage principaux ou à proximité des principales salles de réunion (ex: hall des bâtiments A et B campus Hannah Arendt)	2025
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	à chiffrer
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DPI
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	DCAVIS, conseillère de prévention des risques professionnels
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Fiches-action 2.2.1c et 2.2.1d (réduction des déchets liés à l'événementiel et D3E), 2.3.2 (achats responsables), 2.6.1 et 2.6.2 (alimentation responsable)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.2.1 Réduire à la source déchets plastiques, papier, D3E et liés à l'événementiel</b>  <b><i>Sous-action 2.2.1e plastiques de laboratoire</i></b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-TE</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Les plastiques sont des déchets décyclables et non recyclables : la transformation fragilise et dégrade ce matériau. Un recyclage "à l'infini" des matières plastiques est donc actuellement impossible. Lors de leur dégradation, les plastiques se fragmentent en micro- et nano-déchets. Ces particules sont largement présentes dans les sols et les eaux, avec des conséquences mal connues sur les organismes exposés. Sortir des plastiques jetables constitue ainsi l'un des 5 axes de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (LOI n° 2020-105 du 10 février 2020).</p> <p>Les contenants plastiques à usage unique sont largement présents dans les laboratoires. Leur réduction passe par différentes pistes : substitution, optimisation de l'usage, choix de référence de grammage moindre (incl. par ex certaines parties en carton dans le cas des micropipettes), ré-usage. Chaque cas d'usage doit être envisagé spécifiquement, du fait des contraintes techniques (ex terrain) et de protocole (en cas de réusage par exemple pour s'assurer de l'absence de contamination).</p>
<b>DESSCRIPTIF</b>	Cette action vise à limiter les déchets plastiques produits dans le cadre des activités de recherche de l'université, en s'appuyant sur les démarches déjà initiées nationalement (ex projet REDPLAST de l'INRAE).
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
identification des laboratoires concernés ; mise en place d'une démarche de diagnostic et partage des bonnes pratiques ; suivi de la réduction	2025
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	réseau de référents durabilité, direction des instituts, directions de laboratoires
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	laboratoires, SFR, Instituts
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	2.3.2 (achats responsables)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire</b> <b><i>Sous-action 2.2.2a - Mobilier</i></b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DCAVIS</b>
<b>CONTEXTE</b>	Avignon Université possède un important parc mobilier non répertorié.
<b>DESRIPTIF</b>	L'action consiste à : <ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser l'inventaire du parc des équipements sortants ou non utilisés</li><li>- Identifier les millésimes si possibles, réaffecter ce qui est réutilisable, réformer si non.</li><li>- En cas de réforme, proposer en priorité le matériel aux associations étudiants et étudiants précaires.</li><li>- Adhérer à un organisme de collecte de mobilier et d'équipement pour le ré-emploi ou le recyclage du mobilier et/ou proposer ce mobilier sur le site de dons des biens mobiliers du domaine.</li></ul>
<b>DÉTAILS</b>	Actions en cours de mise en place, à suivre et réévaluer tout au long de la durée du schéma
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	Budget fonctionnement/investissement 2023 et 2024
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DCAVIS, VP-VE, MCVV
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Toutes les composantes et services
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	Grand Avignon, associations emplois solidaires
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	/



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire</b>  <b><i>Sous-action 2.2.2b Livres</i></b>
<b>PORTAGE</b>	<b>BU</b>
<b>CONTEXTE</b>	Chaque année, la BU retire en moyenne 1200 monographies de ses collections selon différents critères objectifs de désherbage. Le service souhaite valoriser ces documents, notamment au profit de la communauté universitaire, dans une démarche éco-responsable.
<b>DESRIPTIF</b>	L'action comporte 2 volets :  - Bibliovente permanente : organiser mensuellement au sein des deux BU (campus Jean-Henri Fabre et campus Hannah Arendt) la vente des livres et périodiques dés herbés à un prix intéressant afin d'en faire profiter la communauté universitaire et le public extérieur.  - Contrat avec Ammareal, société privée française de vente en ligne de livres d'occasion dont le fonctionnement est basé sur une économie circulaire, sociale et solidaire : complémentaire de la bibliovente organisée localement, la revente en ligne des livres issus du désherbage permettrait de toucher un public beaucoup plus large. Un pourcentage de la revente d'un ouvrage est restitué à la bibliothèque fournisseur (10%) et 5 % sont versés à une association œuvrant contre l'illettrisme et en faveur de l'éducation.  Cette action permettra à l'établissement de s'inscrire dans une démarche écologique (seconde vie pour les ouvrages ou recyclage papier), sociale (mise sur le marché de livres de niveau universitaire à prix réduit) et solidaire (5 % du prix de vente reversé à des associations), conformément aux objectifs DD&RS poursuivis par l'enseignement supérieur depuis 2015.
<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>	Mensuelle à bi-mensuelle à partir d'octobre 2023
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	Ressources BU
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Maison de la Communication
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	Ammareal
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	/



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire</b>  <b><i>Sous-action 2.2.2c Déchets électriques et électroniques D3E</i></b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DCAVIS</b>
<b>CONTEXTE</b>	L'empreinte environnementale du numérique est principalement portée par la production des équipements. Réduire cette empreinte passe donc prioritairement par des achats adaptés aux besoins, une mutualisation lorsque possible, et une prolongation de la durée de vie des instruments. La gestion (achats, maintenance et fin de vie) des équipements électriques et électroniques est réalisée au sein de l'établissement pour partie par la DOSI, et pour partie directement par les unités organisationnelles (en particulier laboratoires) résultant en une hétérogénéité des pratiques.
<b>DESRIPTIF</b>	Cette action consiste à étendre les procédures DOSI liées à la fin de vie des D3E à l'ensemble des parties prenantes internes : de façon prioritaire, offre du matériel aux agents, étudiants, écoles et associations ; en seconde intention, évacuation par un organisme agréé pour la collecte et le traitement des D3E
<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>	à partir de 2025
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DCAVIS, DOSI (partage des pratiques et calendriers, sortie des inventaires)
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous usagers
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	Entreprises en charge des D3E (Ecologic, PAPREC)
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 1.2.3 (Intégrer les enjeux de durabilité aux missions et à l'animation d'un réseau de référents), Action 2.2.1c (réduire à la source les D3E)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.2.2 - Favoriser le réemploi et s'engager dans l'économie circulaire</b>  <b><i>Sous-action 2.2.2d - Ressourcerie</i></b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-VU</b>
<b>CONTEXTE</b>	Une épicerie sociale et solidaire destinée aux étudiants précaires a été mise en place par Inter'asso, en collaboration avec la mairie d'Avignon, le CROUS et l'Université. Il s'agit d'un lieu de vie, d'accueil, d'échange, de solidarité pour l'ensemble des étudiants avignonnais.
<b>DESRIPTIF</b>	L'action consiste à étendre les services d'échange offerts par l'AGORAé avec la mise en place d'une activité de ressourcerie pouvant être alimentée pour partie par le matériel sortant de l'université.
<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>	2026
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	Budget fonctionnement/investissement
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DCAVIS, DOSI, BU, VP-TE, MCVC, associations étudiantes
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Toutes les composantes et services
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	AGORAé, Ville d'Avignon, CROUS
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	/





<b>ACTION</b>	<b>Action 2.2.3 - Organiser le tri des déchets significatifs</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DCAVIS (tri 5 flux &amp; biodéchets), Maison de la Communication (kakemonos et dispositifs d'écriture)</b>
<b>CONTEXTE</b>	Le recyclage est le troisième élément du triptyque "réduire, réutiliser, recycler". Ce recyclage nécessite un tri des déchets.
<b>DESCRIPTIF</b>	Cette action consiste en permettre l'acte de tri des déchets significatifs : mise en place des procédures et matériel permettant la collecte, sensibilisation des usagers, mise en place des filières d'évacuation des déchets triés.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
mise en place du tri 5 flux ; passage en point d'apport volontaire	Action mise en œuvre sur le second semestre 2023 (acquisition de la première moitié des bacs de collecte) et premier semestre 2024 (acquisition de la seconde moitié des bacs de collecte)
mise en place du tri des biodéchets : contrat de collecte à établir avec le prestataire du CROUS Avignon	2024
mise en place collecte des kakemonos	action en attente de conventionnement (association les petites choses)
mise en place collecte des dispositifs d'écriture	action en attente de conventionnement (association les petites choses)
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	Budget fonctionnement/investissement 2023 et 2024
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DCAVIS (tri 5 flux, biodéchets) ; Maison de la communication (kakemonos, dispositifs d'écriture)
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous agents et usagers
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	CROUS, Grand Avignon, associations et entreprise réalisant la collecte des déchets
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.2.1 (réduction des déchets à la source)



## Objectif 3 : Mettre en place une politique d'achats responsables

<b>ACTION</b>	<b>Action 2.3.1 - Augmenter la part des achats sous marchés</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DFACI</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>La politique d'achat d'Avignon université doit être en cohérence avec la stratégie globale de l'établissement. Elle est le reflet des orientations politiques, stratégiques et managériales de l'établissement. Elle traduit, dans son périmètre, les valeurs de l'établissement et est devenue une composante essentielle pour la réalisation des missions de l'université.</p> <p>Depuis 2019, les achats réalisés dans le cadre d'un marché public ont représenté en moyenne 30 % du total des achats de l'université. Ce taux de couverture a oscillé entre 23 et 42% sur les quatre dernières années ; certains segments n'étant pas encore couverts par des marchés.</p>
<b>DESRIPTIF</b>	<p>L'établissement s'est fixé trois axes prioritaires pour augmenter son taux de couverture pour la période 2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une politique d'achat voyages pour encadrer par un marché les frais de déplacements. Cette politique d'achat permettra aux missionnaires de pouvoir s'appuyer sur un voyageur organisant l'ensemble de leurs déplacements.</li> <li>- Une politique d'achat de restauration afin d'assurer une meilleure performance économique dans le respect de la commande publique.</li> <li>- Une politique d'achat dans le domaine de la formation du personnel afin d'assurer la meilleure mise en concurrence des organismes de formation.</li> </ul>
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	gestionnaire marchés
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Services et composantes prescripteurs
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	Prestataires de l'université
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Actions 2.5.2 (stratégie de réduction des émissions carbone), 2.5.4 (gestion des déplacements)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.3.2 - Mettre en place un plan d'intégration de critères environnementaux (et sociaux) aux achats dans et hors marchés</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DFACI</b>
<b>CONTEXTE</b>	La politique d'achat d'Avignon université doit être en cohérence avec la stratégie globale de l'établissement. Elle est le reflet des orientations politiques, stratégiques et managériales de l'établissement. Elle traduit, dans son périmètre, les valeurs de l'établissement et est devenue une composante essentielle pour la réalisation des missions de l'université.
<b>DESRIPTIF</b>	L'université décline son action achats sur quatre axes principaux à l'ensemble des segments. Aux côtés de la sécurité juridique des procédures de marchés publics, la performance économique de l'achat et le respect d'une charte de l'éthique de la commande publique, l'intégration de la fonction achat à une politique de développement durable est un objectif prioritaire.
<b>DÉTAILS</b>	A chaque renouvellement de marché, une réflexion sera menée sur l'impact environnemental de nos achats, conformément au plan national d'action pour l'achat public durable (PNAD) qui porte à 30 % la part minimale de marchés annuels devant contenir au moins une considération sociale à l'horizon 2025. AU se fixe comme objectif de pondérer à hauteur de 20% minimum l'offre des candidats sur les critères environnementaux.
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	néant
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	gestionnaire marchés
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Services et composantes prescripteurs
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	Prestataires de l'université
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	2.2.1 (réduction à la source des déchets produits par l'université), 2.5.2 (stratégie de réduction de l'empreinte carbone)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.3.3 Mettre en place un budget vert</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DFACI</b>
<b>CONTEXTE</b>	Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. La France est le premier État au monde à s'être doté, dès 2020, d'un outil d'analyse de l'impact environnemental de son budget. Le but est de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.
<b>DESCRIPTIF</b>	A l'échelle de l'université, une étude des dépenses selon leur impact environnemental est envisagée dans le cadre du schéma directeur durabilité. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux de comptabilité analytique mise en place à AU depuis 2018 dont l'objectif était d'obtenir une meilleure connaissance des coûts afin d'objectiver la prise de décision au moment des orientations stratégiques et des arbitrages et d'optimiser l'allocation des moyens.
<b>DÉTAILS</b>	Le déploiement de ce pan de la comptabilité analytique aura pour objet de répartir les dépenses selon leur impact environnemental (favorable, neutre ou défavorable) afin de mesurer le bilan carbone de l'université. Il sera mis en œuvre dans le cadre d'une direction dédiée à l'analyse des données et au pilotage, en lien avec le chargé de mission biodiversité.
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	Agent dédié à la comptabilité analytique de l'établissement
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Direction du pilotage, DFACI
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	/



## Objectif 4 : Réduire la consommation d'énergie et d'eau

<b>ACTION</b>	<b>Action 2.4.1 Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements techniques</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DPI</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Le suivi actuel des consommations ne permet pas de quantifier la part des consommations énergétiques (électricité et gaz) imputable aux équipements techniques (chauffage : pompes à chaleur, chauffe-eau électriques de grande capacité, ventilation, climatisation). Celle-ci peut cependant être significative, comme en attestent les consommations de la pompe à chaleur du bâtiment Sud (campus Hannah Arendt), qui représentent une part importante de la consommation totale de ce bâtiment ; cependant la plupart de ces équipements ne sont pas équipés de compteurs.</p> <p>Quantifier les consommations énergétiques des équipements techniques permettrait ainsi de quantifier les améliorations réalisées et marges d'amélioration restantes, et d'affiner les coûts de fonctionnement, permettant de proposer des projections selon différents scénarios d'usage.</p>
<b>DESSCRIPTIF</b>	<p>L'action consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification des principaux postes de consommation énergétique</li> <li>- L'installation des sous-compteurs à transmission automatique des consommations d'énergie sur les postes identifiés</li> <li>- La réalisation de l'analyse des données collectées et la proposition d'actions correctives à mettre en place</li> </ul>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
identification des principaux postes de consommation	2024
choix de la solution technique à mettre en œuvre et chiffrage	2025
mise en œuvre des sous-compteurs	2026
analyse et actions correctives	à partir de 2026
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	Budget estimatif : 50 à 150k€ selon le type et nombre de sous-compteurs installés
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	portage du dossier par la DPI, analyse des données de consommation et choix des actions correctives à mener par personnel dédié à déterminer
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	usagers concernés par les principaux postes de consommation, électricien, plombier
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	Bureau d'étude spécialisé (choix de la solution technique de remontée de données), fournisseurs et installateurs
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.4.7 (Fixer et évaluer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique), Action 2.4.9 (Réduire et optimiser la consommation d'eau), Action 2.5.2 (Développer une stratégie de réduction des émissions carbone), Action 3.2.2 (Mettre en place un suivi des consommations énergétiques des équipements les plus énergivores)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.4.2 Mettre en œuvre et intégrer des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique aux cahiers des charges des nouveaux bâtiments et réhabilitations</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DPI</b>
<b>CONTEXTE</b>	L'intégration de critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique aux cahiers des charges des nouveaux bâtiments est essentielle pour favoriser la construction durable. Cela implique de spécifier des normes de construction respectueuses de l'environnement, l'utilisation de matériaux durables et la mise en place de systèmes d'économie d'énergie. En intégrant des critères sociaux, on peut promouvoir des conditions de travail sûres et équitables sur les chantiers. Ces mesures contribuent à réduire l'empreinte carbone des bâtiments, à améliorer la qualité de vie des occupants et à répondre aux normes de développement durable, favorisant ainsi la création d'environnements bâtis plus durables et responsables.
<b>DESSCRIPTIF</b>	Cette action consiste en l'élaboration d'un cahier des charges intégrant des critères environnementaux, sociaux et de performance énergétique à la construction des nouveaux bâtiments et réhabilitations. Ex : exigence de labellisation BDM (Bâtiment durable méditerranéen) bronze ; exigences de consommations réduites de 10% par rapport aux consommations d'un bâtiment RE2020 ; utilisation de matériaux biosourcés.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
concertation permettant la détermination des critères à intégrer et soumission à la présidence	Printemps 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DPI
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	gouvernance
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	éventuel bureau d'études pour aide à la décision
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.4.4 Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants, Action 2.4.8 Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.4.3 Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DPI</b>
<b>CONTEXTE</b>	L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments existants est un axe de travail de l'université depuis 2015 avec de nombreux travaux réalisés et des résultats significatifs. Cependant ces travaux sont réalisés en fonction des opportunités de financement obtenus. L'objectif de diminution de nos consommations énergétiques impose d'intensifier cet effort et de mettre en place une ligne directrice ambitieuse, pluriannuelle, de rénovation énergétique de nos bâtiments.
<b>DESRIPTIF</b>	Planifier la rénovation énergétique des bâtiments et entreprendre chaque année des rénovations d'ampleur (isolation de toiture, isolation des murs, remplacement de chaufferie, recours aux énergies renouvelables, régulation des chauffages) en ciblant les bâtiments prioritaires.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
présentation du projet à la gouvernance	chaque année, mois de juin (calendrier d'attribution des budgets)
réalisation des travaux programmés	chaque année, à compter de juin 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	500k€/an ; AAP et fonds propres
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DPI, RH dédiée supplémentaire nécessaire selon l'ambition fixée en termes de rénovation
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	gouvernance (arbitrages budgétaires), DFACI
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	prestataires
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.4.8 (Améliorer le confort thermique d'été), Action 2.4.8 (Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.4.4 Améliorer le confort thermique d'été des bâtiments existants</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DPI</b>
<b>CONTEXTE</b>	Les températures atteintes dans certains bureaux et salles de cours sont incompatibles avec un bon confort de travail. L'atteinte d'un bon confort thermique peut passer par la climatisation des locaux, ou la mise en place de solutions alternatives. La climatisation des locaux s'accompagne de dépenses énergétiques importantes, d'un coût de mise en place et maintenance élevé, et est source de pertes de fluides frigorigènes à fort effet de serre contribuant au réchauffement climatique.
<b>DESRIPTIF</b>	En complément des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (B.4.4), cette action consiste à améliorer spécifiquement le confort thermique d'été sans recours à la climatisation dans les bureaux individuels et salles de cours, à partir des leviers suivants : - Protection solaire : Installation de stores extérieurs, brise-soleil, casquettes et volets - Ventilation naturelle et aération des locaux lorsque les conditions extérieures le permettent (matin ou soir) - Végétalisation : création d'espaces extérieurs ombragés La mise en place d'espace de travail climatisés collectifs pourra être envisagée (cf Action B.4.3)
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Identification des locaux à traiter en priorité	2024
Mise en œuvre des mesures correctives	à partir de 2025
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	de l'ordre de 100k€/an
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DPI
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	DCAVIS (aménagement des espaces végétalisés) ; usagers concernés par les aménagements
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	Bureaux d'études spécialisés pour les opérations les plus techniques, service de l'urbanisme
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.4.3 (Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants), Action 2.4.6 (Limiter la consommation énergétique des équipements individuels)





<b>ACTION</b>	<b>Action 2.4.5 Proposer des solutions d'occupation des locaux permettant de limiter la consommation énergétique tout en maintenant un haut niveau de QVT</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DPI</b>
<b>CONTEXTE</b>	L'occupation des locaux est à la croisée d'enjeux de bonne réalisation des missions, de QVT et de limitation des consommations d'énergie
<b>DESRIPTIF</b>	Les locaux de l'université offrent des confort thermique d'été et d'hiver très variables suivant leur exposition et leur qualité énergétique. L'amélioration du confort thermique d'été et d'hiver passe par une amélioration de l'efficacité énergétique mais peut aussi passer par une occupation des locaux adaptée aux usages et saisons (ex : mise en place d'espace de travail partagés climatisés, adaptation du calendrier pédagogique et des plages d'ouverture des locaux, adaptation de l'attribution des locaux en fonction des contraintes de service). Cette action vise à élaborer, en concertation avec les usagers, des propositions d'évolution d'occupation des locaux de l'université.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
réunion des pilotes du groupe de travail et initiation de la démarche	Automne 2024
mise en place d'un groupe de travail dédié incluant les usagers	Hiver 2024
réunions régulières du groupe de travail et remontée des propositions à la gouvernance	à partir de l'hiver 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DPI, DRH (QVT), DCAVIS : portage et animation du groupe de travail
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	DPI, DRH, DCAVIS, usagers
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	tous services et composantes : participation au groupe de travail
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.4.6 (Limiter la consommation énergétique des équipements individuels)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.4.6 Limiter la consommation énergétique des équipements individuels</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DPI</b>
<b>CONTEXTE</b>	Les équipements individuels de chauffage et climatisation (radiateurs mobiles, climatiseurs mobiles) représentent des consommations importantes et permettent le contournement des consignes de chauffage et climatisation déployées à l'échelle de l'université (températures de consigne maximale de 19° et minimale de 26°). Ils créent des risques de surcharge du réseau électrique et peuvent être associés à une augmentation du risque incendie. De plus, ces équipements sont en général très peu performants.
<b>DESRIPTIF</b>	La mise en place de travaux de rénovation énergétique d'ampleur (Action B.4.4), d'amélioration du confort thermique (Action B.4.5) et la proposition de solutions d'occupation alternatives des locaux (Action B.4.3) permettra l'absence de recours aux radiateurs d'appoint électrique et climatiseurs mobiles. Cette action consiste donc en <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'interdiction d'achat direct (par les laboratoires, services ou composantes) de ce type d'équipement</li> <li>- la dépose et évacuation du matériel individuel de chauffage et climatisation, lorsque le confort thermique des locaux équipés est assuré</li> </ul>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
interdiction d'achat direct	dès entrée en vigueur du schéma
fin des achats de nouveaux équipements et dépose du matériel existant	sur la période du schéma directeur, selon un calendrier différencié en fonction des bâtiments et de la réalisation des actions nécessaires à l'obtention d'un bon confort thermique
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DPI
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous usagers de l'université
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.4.4 (améliorer le confort thermique d'été)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.4.7 - Éclairer l'ensemble des décisions ayant un impact sur les consommations énergétiques par une projection sur les consommations</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DPI</b>
<b>CONTEXTE</b>	Les consommations énergétiques de l'établissement sont impactées par des facteurs divers : mise en place de dispositifs de climatisation, projets immobiliers, affectation des locaux, calendrier d'ouverture de l'université, horaires et périodes d'intervention des prestataires...
<b>DESRIPTIF</b>	Cette action vise à éclairer de façon systématique les décisions pouvant avoir un impact significatif sur les consommations énergétiques de l'université, dans un objectif d'aide à la décision.  Elle s'appuiera sur une approche de projection basée sur les consommations actuelles et l'expertise acquise par la DPI.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
communication de la DPI auprès de la gouvernance et des services sur le principe de la fiche action	Début 2024
sollicitation de la DPI par les porteurs de projets et la gouvernance	à partir de 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DPI
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	gouvernance, services
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.4.1 (suivi à grain fin des consommations énergétiques), Action 2.4.5 (Proposer des solutions d'occupation des locaux permettant de limiter la consommation énergétique tout en maintenant un haut niveau de QVT), Action 2.4.8 (Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.4.8 Fixer une trajectoire de réduction de la consommation énergétique des activités, et l'évaluer</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DPI</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Le décret tertiaire pour objectif de réduire les consommations des bâtiments dédiés aux activités tertiaires d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040, 60% en 2050, par rapport à une année de référence entre 2010 et 2019 au choix de l'opérateur. La trajectoire de réduction de la consommation énergétique est ainsi à considérer spécifiquement.</p> <p>Sur les 10 années écoulées, l'université a baissé ses consommations de 30% pour l'électricité et 45% pour le gaz, permettant une relative stabilité du budget fluides malgré le contexte d'augmentation des coûts de l'énergie. Ces efforts sont à poursuivre et amplifier afin d'atteindre les objectifs fixés.</p>
<b>DESRIPTIF</b>	<p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer les actions permettant d'atteindre l'objectif pluri-annuel de réduction des consommation d'électricité et de gaz</li> <li>- Déterminer un calendrier annuel de réalisation de ces actions.</li> <li>- Programmer les actions à mener et/ou vérifier leur compatibilité avec la trajectoire fixée</li> <li>- Réaliser un contrôle infra-annuel de la trajectoire suivie (évaluation des performances par rapport aux objectifs fixés, et ajustement des stratégies si nécessaire)</li> </ul>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Réunion de concertation avec les parties prenantes internes ; mise en place de la démarche	2024
Programmation d'un calendrier annuel des actions à réaliser et évaluation a posteriori	tous les ans à partir de 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	sans objet
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DPI
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Gouvernance, DPI, DFACI, comité de suivi et pilotage durabilité
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	sans objet
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Actions 2.4.1 à 2.4.7, 2.5.2 (stratégie de réduction des émissions carbone)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.4.9 Sensibiliser au bon usage du numérique</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DOSI, chargé de mission Numérique responsable</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>"Ordinateurs, data centers, réseaux... englobent près de 10 % de la consommation mondiale d'électricité." (ref. "Objectifs de développement durable, quelles contributions des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche en France ?").</p> <p>Le numérique est de plus en plus le support de nos organisations, force est de constater une consommation de ressources (matières premières, énergies, "recyclage", humaines, etc.) importante et en forte progression (+ 60 % d'ici à 2040 - ref. ARCEP).</p>
<b>DESRIPTIF</b>	Cette action vise à mettre en place une exemplarité des pratiques en matière de numérique responsable (NR).
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Mise en œuvre de tableau de bord via constitution d'un GT transversal pour identifier les indicateurs pertinents et potentiellement disponibles	2024/2025
Rédaction et adoption d'une charte du numérique responsable	2024
Rédaction et mise en œuvre de bonnes pratiques numérique	2024
Mise en œuvre de sessions de sensibilisations / formations sur les bonnes pratiques du numérique	2024/2025
Intégration de la problématique NR dans les arbitrages politiques, techniques et financier	2024 / 2025
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	-
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DOSI et directions impactés
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Présidence, DOSI et directions impactés
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	-
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.3.1



ACTION	Action 2.4.10 Réduire et optimiser la consommation d'eau
<b>PORTAGE</b>	<b>DPI</b>
<b>CONTEXTE</b>	La consommation d'eau potable des bâtiments de l'université s'élève à 16,8 millions de litres par an (données 2022, incl. CROUS). Une part importante de cette consommation est liée à des fuites de diverses origines et au caractère peu économe de certains équipements en place (ex WC simple chasse).
<b>DESSCRIPTIF</b>	L'action vise à réduire significativement la consommation d'eau de l'université, par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une surveillance accrue des systèmes d'eau s'appuyant sur l'outil de suivi des consommations d'eau des bâtiments actuellement en place (réduction des délais de traitement des fuites)</li> <li>- la rénovation des équipements sanitaires : systématisation des toilettes à double débit.</li> <li>- la sensibilisation des étudiants, du personnel et des visiteurs à l'importance de la préservation de la ressource en eau par le biais de campagnes de sensibilisation et d'éducation (signalisation des fuites).</li> <li>- une attention portée aux modalités d'irrigation des espaces verts</li> </ul> La ré-utilisation des eaux grises ou la récupération des eaux de pluie seront envisagées pour les nouveaux bâtiments. A terme, ces solutions pourront également être envisagées pour les bâtiments existants.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
surveillance accrue des équipements sanitaires ; augmentation de la réactivité des réparations (ex : arrêt de la fuite sous 24h ouvrés) ; actions de sensibilisation	à partir de 2024
rénovation des sanitaires (traitement d'un bâtiment par an )	à partir de 2024
réflexion sur les modalités d'irrigation des espaces verts	2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	2024 : 250k€ bâtiment Sud, 2025 : 150 000 € bâtiment Nord ; à partir de 2026 100 000 € par bâtiment (un bâtiment par an) ; ces moyens comprennent le remplacement du matériel ainsi que les travaux de carrelage, plomberie et frais liés à ces travaux. Ils correspondent à une remise à neuf des sanitaires permettant d'améliorer également le confort des usagers.
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DPI



<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Ensemble des membres de la communauté universitaire pour le volet sensibilisation ; DCAVIS et chargé.e de mission biodiversité pour le volet espaces verts
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.1.3 (accueil de la biodiversité sur les campus)



## Objectif 5 : Mesurer et réduire l'empreinte carbone

<b>ACTION</b>	<b>Action 2.5.1 - Réaliser annuellement un bilan carbone ; le faciliter et le fiabiliser par l'évolution des systèmes d'information</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>vp-TE</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Un bilan des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes liées aux consommations énergétiques (Bilan GES) est exigé tous les 3 ans aux structures de droit public de plus de 250 salariés depuis 2012 (article 75 de la loi Grenelle II).</p> <p>Depuis juillet 2022, le périmètre de ce bilan réglementaire a évolué pour intégrer les émissions indirectes significatives ("scope 3"). Le plan biodiversité climat et transition écologique de l'ESR de novembre 2022 fait évoluer la fréquence de réalisation de ce bilan, qui devient annuel.</p> <p>Les émissions indirectes significatives (ex: achats) sont susceptibles de constituer les principaux postes d'émissions des établissements de l'ESR.</p> <p>La production d'un bilan carbone est une nécessité pour mettre en place et suivre un plan d'action. L'évaluation des émissions indirectes significatives est cependant associée à de fortes incertitudes. Ces incertitudes peuvent être structurelles : par exemple les émissions liées aux achats sont actuellement évaluées sur la base d'un facteur d'émission lié aux flux financiers, pour chaque typologie de matériel (code NACRE). Dans cette configuration une augmentation des flux financiers résultat du choix d'un fournisseur plus durable serait associée à une augmentation des émissions estimées. Les incertitudes associées au bilan sont également liées à la structuration des systèmes d'information, qui ne sont pas conçus pour permettre le suivi des émissions. C'est par exemple le cas pour les déplacements professionnels.</p> <p>L'évaluation des émissions carbone de l'ESR a fait l'objet de travaux menés par le collectif et GdR labos1.5, qui propose un outil en ligne pour en faciliter la réalisation. La mise en place d'outil d'évaluation des émissions carbone commun à l'ESR est par ailleurs annoncée par le ministère, sans calendrier défini à ce stade.</p>
<b>DESCRIPTIF</b>	Considérant que le bilan carbone est un outil incontournable d'une démarche de réduction des émissions carbone, qu'il importe de faciliter et fiabiliser, l'établissement s'engage à réaliser annuellement ce bilan, dans un processus d'amélioration continue.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
réalisation annuelle du bilan	à partir de 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	12 k€ (coût chargé.e de mission)
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	0,25 ETP





<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous services et composantes
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	action 2.5.2 (stratégie de réduction des émissions carbone), 2.5.3 (maximiser la part des EnR dans le mix énergétique de l'université), 2.5.4 (mise en place d'un plan de mobilité), 3.2.1 (désagrégation du bilan carbone à l'échelle des laboratoires)



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.5.2 - Développer une stratégie de réduction des émissions carbone</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>vp-TE</b>
<b>CONTEXTE</b>	A l'échelle de l'UE, l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre est fixé à 55% à horizon 2030 par comparaison à un horizon de référence fixé à 1990, et de neutralité carbone à horizon 2050. En France, un taux de réduction de 5% par an tous secteurs confondus est nécessaire pour respecter cet objectif. La réduction sectorielle des émissions carbone attendue pour l'ESR en date de l'élaboration de ce schéma est d'au minimum 2%.
<b>DESCRIPTIF</b>	Le schéma directeur durabilité répond pour partie à un objectif de réduction des émissions carbone. Il apparaît cependant nécessaire de s'appuyer sur une méthodologie éprouvée pour consolider la stratégie mise en place, et pouvoir s'avancer sur des objectifs de réduction chiffrée.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Identification des formations permettant de répondre au besoin, par exemple la formation ACT pas à pas. Identification du personnel à former	automne 2023
formation du ou des agents identifiés	printemps 2024
déploiement de la méthodologie	à partir d'automne 2025
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	0,25 ETP
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	RH dédiée
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	DPI
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	ADEME
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	ensemble des actions 2.2 à 2.5



<b>ACTION</b>	<b>Action 2.5.3 Maximiser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université, aussi bien en termes de production propre que de fourniture énergétique</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DPI</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>La sobriété d'usage puis l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et enfin l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université constituent les trois étapes d'une démarche de sobriété énergétique et limitation des émissions carbone.</p> <p>L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université peut être atteinte soit par l'augmentation de la production propre d'énergies renouvelables soit par l'achat d'électricité d'origine renouvelable.</p>
<b>DESRIPTIF</b>	<p>Cette action consiste à maximiser la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de l'université, aussi bien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en termes de production propre (ex installation de centrales photovoltaïques sur les toits et parkings des bâtiments de l'université),</li> <li>- que de fourniture énergétique (ex réseau de chaleur urbain bas carbone de la ville d'Avignon, projet ENERCIPA de production photovoltaïque sur l'agroparc, part d'énergie verte dans la fourniture de nos contrats électriques et part de gaz vert dans la fourniture de nos contrats d'approvisionnement en gaz).</li> </ul>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Études de faisabilité pour la mise en œuvre d'installations photovoltaïques	2024
Détermination des parts d'énergie verte à inclure dans nos contrats (actuellement 50% d'électricité d'origine renouvelable dans les principaux bâtiments pour un surcoût annuel moyen de 2500€; 0% dans la fourniture gaz)	au renouvellement des marchés électricité et gaz
Mise en œuvre d'une ou plusieurs centrales photovoltaïques	2026
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	fonds propres et AAP
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	DPI



<b>(mobilisables ou à solliciter)</b>	
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	DPI
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	Bureaux d'études spécialisés pour la recherche de solutions techniques dans les cas complexes
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.5.2 (Développer une stratégie de réduction des émissions carbone)



ACTION	Action 2.5.4 - Favoriser les mobilités durables
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-TE</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>La mise en place d'un plan de mobilité est une obligation réglementaire pour les entreprises situées dans le périmètre d'un plan de déplacement urbain (PDU) et regroupant au moins 100 salariés (article 51 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015). Selon les termes de la loi, (Article L 1214-8-2 du code des transports) :</p> <p>"Le plan de mobilité [...] vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de réduction de la congestion des infrastructures et des moyens de transports.</p> <p>Le plan de mobilité évalue l'offre de transport existante et projetée, analyse les déplacements entre le domicile et le travail et les déplacements professionnels, comprend un programme d'actions adapté à la situation de l'établissement, un plan de financement et un calendrier de réalisation des actions, et précise les modalités de son suivi et de ses mises à jour."</p>
<b>DESRIPTIF</b>	<p>La mise en place du plan de mobilité d'Avignon Université a été initiée en 2023. La démarche est réalisée en concertation avec les parties prenantes et externes. Ce plan considère les déplacements domicile-campus et les déplacements professionnels des agents et étudiants. Il s'appuie sur l'expertise de l'UMR ESPACE, et bénéficie de l'accompagnement du Grand Avignon.</p>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
mise en place d'un groupe de travail et d'un groupe de direction du projet	décembre 2022
diagnostic des mobilités domicile-campus	janvier à juillet 2023 : diagnostic géomatique établi dans un cadre de projet étudiant (L3 géomatique de Dignes) et stage de M1, sous la conduite de D. Josselin ; automne 2023 : consolidation du diagnostic
diagnostic des mobilités professionnelles	septembre à décembre 2023 : diagnostic établi dans le cadre du bilan carbone de l'université ; hiver 2023 : consolidation du diagnostic
diffusion du diagnostic consolidé aux agents et étudiants	Printemps 2024
élaboration du plan d'action ; mise en place d'indicateurs	avril 2023 à décembre 2024
suivi du plan d'action : suivi des indicateurs, ajustement des actions, compléments éventuels de diagnostic	mois de juin ; récurrence annuelle



<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	financement des RH nécessaires aux diagnostics : moyens généraux financement des dispositifs dépendant des actions retenues
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	UMR ESPACE, membres experts de l'université, stagiaires en géomatique
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	cabinet de la présidence, cellule communication, conseillère prévention, DPO, DCAVis, Direction des études et de la scolarité, DRH, Maison de la culture et vie de Campus, VP étudiant et associations étudiantes, VP vie universitaire
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	CROUS, grand Avignon, ville d'Avignon, association Roulons à vélo, INRAE
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	actions 2.5.1 (réalisation du bilan carbone) et 2.5.2 (stratégie de réduction des émissions carbone)



## Objectif 6 : Promouvoir une alimentation responsable

<b>ACTION</b>	<b>Action 2.6.1 Mettre en place des pratiques exemplaires en matière de restauration proposée par l'établissement</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>Aude Favre</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>La tenue d'événements variés (séminaires, réunions de travail, colloques) est associée à l'organisation de pauses-café et déjeuners, dans des espaces dédiés de l'université. Cette offre de restauration peut être gérée en propre par l'université, ou déléguée. Les différentes unités organisationnelles de l'université (services, laboratoires et/ou départements) disposent également de « coins café », dont elles assurent la gestion. La mise en place d'une démarche d'exemplarité en matière de restauration proposée par l'établissement suppose ainsi une évolution des pratiques des parties prenantes internes et un dialogue avec les parties prenantes externes.</p>
<b>DESRIPTIF</b>	<p>Cette action vise à mettre en place une exemplarité des pratiques en matière de restauration proposée ou organisée par l'université, par une démarche active :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de promotion des pratiques d'alimentation responsable auprès des parties prenantes internes et externes en lien avec l'évolution des pratiques dans l'établissement (accompagnement des agents et usagers, publicité autour du dispositif)</li> <li>- de concertation avec les parties prenantes externes, en lien avec l'évolution des pratiques dans l'établissement (fournisseurs, prestataires)</li> </ul>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Mettre en place un groupe de travail « alimentation responsable »	Janvier 2024
Se fixer des critères en matière d'alimentation responsable (ex : provenance des produits, type d'agriculture, offre de plats végétariens, mise à disposition dans contenants ou couverts à usage uniques ou réutilisables, actions visant à limiter le gaspillage alimentaire)	Février 2024



Faire évoluer l'offre de restauration en propre portée par la DCAVIS : mettre en œuvre 100 % de « pause-café responsable » lorsque l'organisation est confiée à la DCAVIS	Hiver 2023/2024 - Printemps 2024
Faire évoluer l'offre de restauration déléguée pour la distribution automatique de boissons et aliments	à partir de l'hiver 2023/2024
Faire évoluer l'offre de restauration déléguée : Identifier un panel de fournisseurs répondant au mieux aux critères fixés ; Communiquer auprès des fournisseurs sur les attentes de l'université ; Intégrer ces fournisseurs dans la base de données fournisseurs de l'université ; Communiquer sur cette offre auprès des usagers de l'université	hiver 2023/2024
Faire évoluer les pratiques de l'offre de restauration en propre ("coins café") de la présidence et des services, départements, laboratoires, composantes... volontaires pour l'opération	Hiver 2023/2024 - Printemps 2024
Promouvoir des pratiques d'alimentation responsable auprès des parties prenantes internes et externes en lien avec l'évolution des pratiques dans l'établissement (accompagnement des agents et usagers, publicité autour du dispositif)	Printemps 2024
Identifier les acteurs et pratiques de l'offre de restauration en propre portée par les autres unités organisationnelles (laboratoires, départements, services). Identifier les propositions alternatives ; communiquer ces propositions aux usagers, communiquer sur l'évolution et le retour d'expérience des services ayant participé à l'expérimentation, accompagner les usagers dans l'évolution des pratiques	à partir de l'automne 2024
Mise en place de dispositifs de promotion des pratiques d'alimentation responsable à destination des usagers et agents, et à vocation de rayonnement	tout au long de la période couverte par le schéma directeur. Une première initiative est en cours de mise en place (mise en place d'un potager partagé sur le campus JH Fabre).
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	RH dédiée à l'animation d'un réseau de référents "durabilité"
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	VP-TE, ensemble des services et laboratoires
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	traiteurs mobilisés pour la restauration événementielle (incl. CROUS), , Grand Avignon, associations (ex : latitudes, semailles)





<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Actions 1.3.1 et 1.3.2 (communication à destination des parties prenantes internes et externes), 2.2.1 (réduction à la source des déchets produits par l'université - plastique et événementiel responsable), 2.1.4 (accueil de la biodiversité), 2.6.1 (exemplarité des pratiques), 2.6.2 (promotion d'une alimentation responsable)
---	---

## Axe 3 : Accompagner les équipes de recherche dans l'évolution de leurs activités



# AXE 3

*Accompagner les équipes  
de recherche dans  
l'évolution de leurs  
activités.*



## Objectif 1 : Accompagner les équipes dans l'élaboration d'une stratégie relative à l'impact sociétal de leurs recherches

<b>ACTION</b>	<b>Action 3.1.1 - Sensibiliser les agents aux implications du contexte decrise écologique sur la conduite de recherche</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-TE</b>
<b>CONTEXTE</b>	Alors que la nécessité d'évolution des pratiques, voies et thèmes de recherche est largement reconnue dans l'ESR, la déclinaison opérationnelle de ces évolutions reste une question largement ouverte.
<b>DESSCRIPTIF</b>	Cette action vise à fournir aux personnels permanents et contractuels ayant une activité en lien avec la recherche un panorama des voies d'évolution de la conduite de la recherche ainsi qu'un espace de discussion sur ce sujet
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
proposer un espace de dialogue sur la question de la place et du rôle de la recherche dans un contexte de changements globaux	Action mise en place en 2023. La nécessité de trouver un cadre structurant ce dialogue a conduit à le mettre en place sous la forme de l'atelier Sciences, Environnement, Société développé au sein du groupe de travail Make SenS de l'INRIA. Ce format pourra évoluer. La pérennisation de cette action soulève des difficultés de différents ordres : (i) capacité de saisie du dispositif par les personnels dans un contexte de charge de travail croissante, (ii) identification d'un.e animateur.trice à même d'ouvrir cet espace de débat transversal.
inclure à l'offre de formation des écoles doctorales un module dédié à la conduite de la recherche en contexte de changement global ; le proposer aux agents en formation continue ; l'intégrer à la formation des nouveaux recrutés	2024
inclure à l'offre de formation des personnels une formation à l'éthique de la recherche, incluant les enjeux d'éthique environnementale	2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	intervenant.e.s internes ou externes
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	directeurs.trices de laboratoire, direction des écoles doctorales, DRH
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	INRAE (mutualisation d'actions à destination des agents)
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	action 1.2.3 (réseau de référents), 1.3.1 (plan de communication interne ; programmation annuelle), action 1.4.2 (formation des personnels)



<b>ACTION</b>	<b>Action 3.1.2 - Faciliter l'engagement des laboratoires dans le dialogue sciences - société dans le champ de la durabilité</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-CR, chargé.e de mission Sciences et Société</b>
<b>CONTEXTE</b>	Le dialogue entre les sciences, les politiques et la société est nécessaire à la progression de la connaissance relative aux enjeux de durabilité, mais aussi à la réalisation des actions nécessaires à l'atteinte de cette durabilité. Si une majorité de citoyens considère que la science joue un rôle important pour transformer en profondeur les sociétés, les liens entre les citoyens et les scientifiques sont fragilisés par la défiance d'une partie de la société (eurobaromètre, baromètre sciences et société d'IPSOS) La proportion de Français niant l'existence d'un réchauffement climatique ou son origine anthropique aurait ainsi augmenté de 8 points en 3 ans, pour monter à 37 % (enquête obs'COP).
<b>DESRIPTIF</b>	Les projets de recherche annuels soutenus par AU dans les volets "Agro&Sciences", "Culture, Patrimoine, Sociétés Numériques" et "toutes thématiques" visent à soutenir les recherches préliminaires et à renforcer la pluridisciplinarité. Un soutien spécifique Sciences et Société pourrait être associé à chacun des projets soutenus. Cette action consiste également en la mise en place d'un atelier sur le sujet du "Dialogue Science et Société", intégrant la question environnementale, qui interroge les contenus, les modalités et les publics pour un DSS renouvelé et visant un large public.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Augmenter le soutien financier de l'établissement aux projets intégrant des actions Sciences & Société	2024
établir un état des lieux des actions dans le champ du dialogue Sciences et Société et mettre en place des outils pour faciliter ces actions	2024 (CSTI, chargé.e de mission Sciences & Société)
mettre en place un atelier du dialogue sciences et société	2024 (à la suite de l'état des lieux)
Former les chercheurs à la médiation scientifique et à l'adaptation de leur discours en fonction des différents publics cibles.	à partir de 2025 (CSTI en lien avec DRH)
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	VP CR, chargé de mission S&S, DARI, Dir lab, EC en communication
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	INRAE, partenaires de la politique de diffusion de la culture scientifique.
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	/



## Objectif 2 : Accompagner les équipes dans l'évaluation et la réduction de l'empreinte environnementale de leurs activités

<b>ACTION</b>	<b>Action 3.2.1 - Désagréger le bilan carbone de l'université à l'échelle des Laboratoires</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-TE</b>
<b>CONTEXTE</b>	Les laboratoires entamant une démarche de réduction de leur empreinte environnementale s'appuient majoritairement sur la réalisation de leur bilan carbone. Cette opération est coûteuse en ressources humaines et partiellement redondante avec le bilan opéré par leurs tutelles.
<b>DESCRIPTIF</b>	Le bilan carbone de l'établissement sera désagrégé à l'échelle des laboratoires, afin de fournir à ces entités une base de travail (pouvant être raffinée) et de suivi de l'impact de leur plan d'action sur la réduction de leurs émissions.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Conservation des informations permettant l'imputation des émissions carbonées aux différentes entités fonctionnelles ; désagrégation des postes d'émission à l'échelle de ces entités	réalisation annuelle, dans le cadre du calcul du bilan carbone de l'établissement
Fourniture aux directeurs.trices de laboratoire du bilan carbone de leur laboratoire, ou de sa composante AU pour les UMR.	réalisation annuelle, à l'issue du calcul du bilan carbone de l'établissement
Réalisation d'un panorama du bilan carbone des laboratoires et de son évolution : diffusion aux directeurs.trices de laboratoire	réalisation annuelle
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	cf action 2.5.1
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	cf action 2.5.1
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	directeurs.trices de laboratoire et parties prenantes concernées par la mise en place de l'action 2.5.1
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	collectif et GdR labos 1.5, pour les laboratoires s'inscrivant dans le réseau des laboratoires en transition
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.5.1 réalisation du bilan carbone annuel de l'établissement, action 3.2.2 suivi de la consommation des équipements les plus énergivores



<b>ACTION</b>	<b>Action 3.2.2 – Mettre en place un suivi à grain fin des consommations énergétiques des principaux équipements scientifiques</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DPI</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Le suivi actuel des consommations ne permet pas de quantifier la part des consommations énergétiques (électricité et gaz) imputable aux équipements scientifiques. Celle-ci peut cependant être significative, comme en attestent les consommations du bâtiment A de l'Agrosiences (campus Jean-Henri Fabre) passées de 210 MWh en 2017 à 370 MWh en 2023.</p> <p>Quantifier les consommations énergétiques des équipements scientifiques les plus consommateurs permettrait ainsi de (i) sensibiliser les enseignants chercheurs à l'impact environnemental de leurs recherches, (ii) préciser les facteurs du bilan carbone de l'université, et (iii) mieux apprécier le coût financier de ces équipements.</p>
<b>DESRIPTIF</b>	<p>L'action consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'identification des équipements les plus consommateurs en électricité ou gaz</li><li>- la mise en place de compteurs énergétiques correspondant à ces équipements (si non existants)</li><li>- la relève mensuelle des compteurs par les usagers sous la responsabilité des directeurs d'unité</li><li>- l'exploitation des données et la recherche de solutions visant à réduire les consommations</li></ul>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
identification des équipements les plus consommateurs en électricité ou gaz	2024
mise en place de compteurs énergétiques correspondant à ces équipements (si non existants)	à partir de 2024
relève mensuelle des compteurs par les usagers sous la responsabilité des directeurs d'unité	à partir de 2024 (selon calendrier de déploiement des sous-compteurs)
exploitation des données et la recherche de solutions visant à réduire les consommations sans impact sur l'activité de recherche	à partir de 2025 (selon calendrier de déploiement des sous-compteurs)
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	20k€



<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DPI (pose de compteur) ; DOSI, DARI et DU (identification des équipements) ; responsables des équipements (relevé des compteurs)
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	laboratoires
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.5.1 réalisation du bilan carbone annuel de l'établissement



<b>ACTION</b>	<b>Action 3.2.3 - Se doter des instruments techniques pour permettre le suivi au fil de l'eau des émissions carbone liées à chaque entité</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DGS, DOSI</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Le bilan carbone est un outil incontournable pour le suivi des trajectoires d'émission, l'évaluation des plans d'action et leur adaptation au fil de l'eau, et in fine le pilotage des plans d'action déployés aux différentes échelles de l'organisation.</p> <p>Le suivi au fil de l'eau des émissions carbone permet l'adaptation des plans d'action en cours d'année. Elle constitue par ailleurs un outil de sensibilisation des usagers. Des initiatives en ce sens existent déjà pour certains postes du bilan carbone : par exemple l'applicatif OLMEC de l'INSA (pour lequel un connecteur SIFAC devrait être mis en place prochainement) permet à ses usagers le suivi des émissions associées à ses déplacements.</p>
<b>DESRIPTIF</b>	<p>L'action consiste en une évolution des SI pour le suivi au fil de l'eau par les différentes unités organisationnelles de l'université des émissions carbone associées à leurs activités. Pour cette action deux modalités sont possibles : développement en interne des solutions techniques, et mise en place de solutions techniques développées dans d'autres établissements ou dans le cadre de groupes de travail inter-établissement. Cette seconde solution sera considérée de façon prioritaire.</p>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
veille sur les solutions techniques développées au niveau national	à partir de 2024
proposition d'évolutions pouvant être portées en interne	sur une base annuelle à partir de 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	à définir selon projet
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DOSI
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous services et agents de l'université
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	groupes de travail dédiés
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 2.5.1 (Réaliser annuellement un bilan carbone ; le faciliter et le fiabiliser par l'évolution des systèmes d'information) ; Action 3.2.1 (Désagréger le bilan carbone de l'université à l'échelle des Laboratoires)





### Objectif 3 : Intégrer la durabilité aux objectifs majeurs de la politique scientifique de l'établissement

<b>ACTION</b>	<b>Action 3.3.1 Déployer les grands instruments de la politique scientifique au service de la durabilité</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-CR</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>L'établissement s'est engagé dans une politique de spécialisation scientifique qui structure son projet autour de deux axes thématiques – l'un sur les Agrosociétés, l'autre sur Culture Patrimoine Sociétés Numériques. Ce projet a été mis en œuvre en actionnant les leviers d'actions d'un établissement de l'ESR (notamment la politique d'emploi) – mais aussi par la mise en place de grands instruments de soutien à des thématiques phares de ces axes de différenciation, en particulier : chaires partenariales, EUR, SFR, mise en place d'instituts thématiques qui se substituent aux UFR. Enfin, un certain nombre d'outils facilitateurs de l'activité scientifique ont été déployés.</p> <p>L'ensemble doit permettre d'orienter la politique scientifique de l'établissement vers les domaines qu'elle a priorisés, ou qu'elle priorisera, en particulier sur la question de la durabilité. Cette montée en puissance des outils de pilotage scientifique d'AU s'inscrit dans un contexte global de sensibilité croissante des acteurs des écosystèmes territoriaux à ce sujet. C'est particulièrement le cas des acteurs institutionnels qui sont maintenant prêts à soutenir fortement les projets liés à la transition écologique. Enfin, l'environnement socio-économique dans lequel AU se développe offre des opportunités que l'établissement est en mesure de saisir.</p>
<b>DESRIPTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Créer un institut « Agrosociétés, Environnement et santé ».</li><li>- Intégrer l'objectif de durabilité dans les projets des deux EUR.</li><li>- Créer ou développer trois chaires partenariales dans le champ de la transition socio-environnementale.</li><li>- Inciter les Structures Fédératives de Recherche (SFR) à intégrer les enjeux de durabilité à leur politique de recherche</li><li>- Faire deux demandes de Chaire de Professeur Junior sur une thématique en lien avec les enjeux de durabilité. Créer une business unit sur la chimie verte du Végétal</li><li>- Proposer un appel à projet interne spécifique, annuel, sur la thématique de durabilité, ouvert aux sciences humaines et sociales, aux lettres, aux sciences expérimentales et aux sciences dures. Chercher des partenaires qui pourraient s'associer et co-financer des actions ou l'appel à projet lui-même.</li></ul>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Faire une demande d'au moins une Chaire de Professeur Junior sur une thématique de la TE. Accompagner et développer la chaire « EAU ». Élaboration du projet d'AAP	Hiver – printemps 2023-24



Création de l'institut « Agrosciences, Environnement et santé ». Recherche des partenaires de l'AAP Durabilité	printemps 2024
Cadrage et élaboration des projet des EUR et des SFR pour la période 2024-2028. Développement de la chaire « Chimie Verte du Végétal », création d'une business unit sur les technologies vertes. Lancement de l'AAP Durabilité	automne 2024
Flécher une partie des financements des SFR sur des actions ou programmes en lien avec la durabilité	2025
Création d'une chaire dans le champ de la TE	2025
Faire une demande d'une Chaire de Professeur Junior sur une thématique de la TE	Hiver – printemps 2024-25
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	2 chaires d'ores et déjà financées : 2x300Ke sur 5 ans par chaire [2022-2028] Deux nouvelles chaires : 2 * 300Ke sur 5 ans [2026-2031] Création BU Technologies vertes : 20k x 2 15ke/an pour l'AAP.
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	2 CPJ Accompagnement et développement de la chaire « EAU » ~1ETP d'accompagnement technique et administratifs pour l'ensemble hors BU Accompagnement et développement de la chaire « C2V » 1 ETP pour le fonctionnement de la BU, autofinacé après 1 an de fonctionnement.
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	DARI, Instituts CPSN et AES, CERI, IUT
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	Collectivités territoriales, partenaires industriel, pôle Innov'alliance, INRAE
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	



<b>ACTION</b>	<b>Action 3.3.2 - Intégrer aux critères d'évaluation des projets un item relatif à la durabilité</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VPCFVU, VPCR, DRH</b>
<b>CONTEXTE</b>	L'intégration d'un critère relatif à la durabilité dans l'évaluation des projets scientifiques au sein d'une université est une démarche qui s'inscrit dans un contexte de plus en plus axé sur la responsabilité environnementale et sociale, ainsi que sur la contribution aux objectifs de durabilité à l'échelle mondiale. Il s'agit en outre de répondre aux attentes des tutelles, des étudiants et des partenaires.
<b>DESRIPTIF</b>	L'action consiste à accompagner les projets soumis à financement par l'université d'une auto-évaluation des impacts environnementaux. Cette auto-évaluation a vocation à sensibiliser les porteurs de projets et permettre l'attribution des soutiens en toute connaissance de l'impact environnemental.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Élaborer une grille d'auto-évaluation comprenant des indicateurs spécifiques liés à la durabilité et à l'impact sociétal.	2nd semestre 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	conseil de la recherche
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	porteurs de projet
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	/
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 3.1.1 Sensibiliser les agents aux implications du contexte de crise écologique sur la conduite de recherche



## Objectif 4 : Développer les interactions sciences et société et l'expertise en appui aux acteurs socio-économiques publics et privés

<b>ACTION</b>	<b>Action 3.4.1- Constituer et animer un réseau de partenaires (acteurs industriels, associatifs et institutionnels)</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>DARI</b>
<b>CONTEXTE</b>	De nombreux acteurs de l'université interagissent avec des acteurs de la société civile engagés dans le champ de la durabilité. L'émergence de projets collaboratifs, d'actions partagées, et d'une culture commune pourrait être favorisée par une cette mise en réseau. Enfin, la constitution de ce réseau devrait être facilitée par la mise en place de l'Institut "Agrosciences, environnement & santé" en 2024 puis par le projet Villa Naturalité, structure dédiée à l'écosystème territorial de la Naturalité, portée par l'AU avec ses grands partenaires académiques (INRAE), industriels (Pôle de compétitivité Innov'Alliance") et institutionnels (Grand Avignon, Région avec OIR Naturalité).
<b>DESRIPTIF</b>	Cette action consiste à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les acteurs pertinents engagés dans le champ de la durabilité, tels que les entreprises, les associations, les collectivités locales, ... à partir des collaborations existantes et d'une cartographie des acteurs locaux</li> <li>- Diffuser cette cartographie afin de susciter des collaborations avec ces acteurs dans un objectif d'échanges d'expertise et de co-construction de projets</li> <li>- Se doter des outils techniques et organisationnels pour l'animation de l'écosystème</li> <li>- Se positionner comme centre d'expertise en soutien aux politiques publiques</li> </ul>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
identifier les acteurs pertinents engagés dans le champ de la durabilité, tels que les entreprises, les ONG, les collectivités locales, ... à partir des collaborations existantes et d'une cartographie des acteurs locaux	Ces actions débuteront à partir de 2024-2025, en préparation de la mise en place de la Villa Naturalité en 2027
Diffuser cette cartographie pour afin de susciter des collaborations avec ces acteurs dans un objectif d'échanges d'expertise et de co-construction de projets	



Se doter des outils techniques et organisationnels pour l'animation de l'écosystème	
Se positionner comme centre d'expertise en soutien aux politiques publiques	
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	AAP et financements spécifiques aux moyens de diffusion scientifique
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	DARI, direction du programme Villa Naturalité
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	tous agents impliqués dans les activités de recherche
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	acteurs pertinents engagés dans le champ de la durabilité
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 1.3.2 (communication externe)

## Axe 4 : Sensibiliser et former aux enjeux de durabilité



# AXE 4

*Sensibiliser et former  
aux enjeux de durabilité.*



## Objectif 1 : Former l'ensemble des étudiants aux concepts et aux compétences liés à la transition écologique et sociétale

<b>ACTION</b>	<b>Action 4.1.1 Déployer un enseignement de socle commun en premier cycle</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-TE</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Depuis la LPR 2020 les universités intègrent pour mission « la sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable ». La déclinaison opérationnelle de cette mission a fait l'objet d'une mission confiée à un groupe d'experts présidé par Jean Jouzel. L'une des préconisations phares du rapport « Jouzel » remis en février 2022 est de prioriser la mise en place d'un socle de connaissances et de compétences pour tous les étudiants, avec un objectif de 100 % des étudiants de niveau bac +2 formés sous les 5 ans. Ces objectifs sont réaffirmés dans le plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de novembre 2022. La définition de ce socle de connaissances et compétences a fait l'objet de 4 ateliers de consultation menés par le ministère puis d'une consultation élargie à l'ensemble des étudiants et des personnels des établissements de l'ESR. La note de cadrage faisant suite à ce processus précise le socle de compétences, suggère un cadre de compétences (le référentiel européen GreenComp), préconise une mise en œuvre en présentiel ou à défaut sous format hybride de 30 heures de cours, n'incluant pas les heures travaillées et une validation sous forme de 3 ECTS.</p>
<b>DESRIPTIF</b>	<p>Cette action recouvre deux volets principaux : (i) conception et réalisation du contenu de cet enseignement, (ii) mise en place du cadre permettant un déploiement effectif sur l'ensemble des formations de licence.</p> <p>Concernant le premier point, la conception et réalisation de l'enseignement et confiée à un groupe d'agents de l'université.</p> <p>Concernant le second point, l'université a la volonté de mettre en place cet enseignement prioritairement en second semestre de première année de licence afin qu'il puisse éclairer les étudiants sur les enjeux de durabilité associés à la suite de leur parcours. Le volume horaire visé est de 30h, en cohérence avec les recommandations ministérielles et les conclusions du groupe de travail interne à l'établissement. Cet objectif ne pourra cependant être réalisé que si le cadre budgétaire le permet.</p> <p>Mettre en place un nouvel enseignement à coûts constants suppose la conversion d'heures et crédits existants. La stratégie retenue pour intégrer cet enseignement est la conversion d'une UEO en UE de socle intégrée aux maquettes. Ce passage d'une UEO assurée en groupe de TP</p>



	<p>à une UE alternant CM et TD est à même de générer une économie budgétaire permettant une extension du volume horaire.</p> <p>L'intégration de cet enseignement aux maquettes suppose enfin des enseignants en mesure de le dispenser. La prise en main de cet enseignement par les équipes pédagogiques est la modalité la plus pertinente car elle permet de véhiculer auprès des étudiants un message d'engagement et d'expertise de leur équipe pédagogique sur cette thématique. Dispenser cet enseignement constitue pour les agents volontaires une opportunité de se former et de répondre au besoin de formation des étudiants sur ces enjeux en "colorant" ces enjeux de sa propre expertise et d'intégrer un cadre de travail collaboratif. Cependant, la conversion d'une UEO en UE intégrée aux maquettes se traduit par une augmentation des services des équipes, dans un contexte global de sur-service.</p>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
- finalisation du syllabus (contenu et modalités pédagogiques, en particulier répartition CM/TD) et préparation des supports de l'UEO de S2, S4, S6 de l'année 2023/2024	automne - hiver 2023
- Test de la première partie du module sous forme d'UEO de S2, S4, S6 - Élaboration de la seconde partie du module sous forme d'UEO de S1, S3, S5 - Estimation du coût du module transversal selon différents formats pédagogiques (alternance CM-TD) et scénarios de déploiement (semestres). - Arbitrage format pédagogique de déploiement	Printemps 2024
'- Test de la seconde partie du module sous forme d'UEO de S1, S3, S5	Automne 2024
- Modification des maquettes : pour toutes les formations de licence, suppression d'une UEO, remplacement par le module transversal	Hiver 2025





'- Test d'une version réduite à 18h du module sous format d'UEO de S2, S4, S6 (version réduite de l'UE transversale) - Identification des vacataires ; Formation à l'animation des ateliers module ; hybridation du module et labellisation pour l'enseignement hybride	Printemps 2025
Déploiement du module sous son format définitif, sous forme d'UE transversale, pour l'ensemble des formations (volume et modalités arbitrés fin printemps 2024)	Rentrée 2025 / 2026
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	primes pédagogiques pour l'élaboration du contenu ; charge pédagogique récurrente pour le suivi de ce projet, des vacataires assurant les interventions, de leur formation et de la mise à jour du contenu
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	groupe de travail dédié, étudiants, service des études et de la scolarité, MAPUI
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	experts, diffuseurs de contenus pédagogiques (ex:UVED), vacataires
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 4.1.3 Bloc de compétence durabilité, Action 4.1.4 Accompagnement des équipes pédagogiques



<b>ACTION</b>	<b>Action 4.1.2 : Intégrer la notion de RSE aux stages en entreprise, parcours entrepreneuriaux, Cursus Master Ingénierie et formations délivrées tout au long de la vie</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>SAFIRE (parcours entrepreneuriaux), SFTLV (CMI et formations tout au long de la vie), VP-TE (stages)</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Les liens entre l'université et les entreprises sont nombreux. Dans le domaine de la formation, l'insertion des étudiants dans le monde de l'entreprise se fait tout au long des cursus. Il est également spécifiquement préparé en formation initiale à travers plusieurs événements ou modalités pédagogiques à destination de l'ensemble des étudiants (job dating, jeux sérieux de création d'entreprise, stages) ou cursus complémentaires dédiés (DU Cursus Master Ingénierie, parcours entrepreneuriat et DU Créateur d'entreprise). Ce lien se traduit également par la proposition de formations accessibles en formation tout au long de la vie. L'accompagnement des étudiants dans la connaissance du monde de l'entreprise est ainsi porté par plusieurs entités au sein de l'université. Le Service d'Accompagnement à la Formation, l'Insertion, la Réussite et l'Entrepreneuriat (SAFIRE) organise différents événements en lien avec le monde de l'entreprise. SAFIRE porte également un parcours entrepreneuriat en L2 et L3 et travaille avec le Service de Formation Tout au Long de la Vie (SFTLV) autour du DU créateur d'entreprise, qui fait une large part à l'ESS. Le SFTLV accompagne les responsables pédagogiques dans la mise en place et le portage des formations en alternance, formations continues, DU. Le SFTLV dispose également d'une ingénieure de Formation spécifique au DU Cursus Master Ingénierie.</p>
<b>DESRIPTIF</b>	Cette action vise à systématiser l'intégration de la notion de RSE et d'empreinte environnementale des organisations dans les événements et cursus en lien avec le monde de l'entreprise.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Événement "24h pour entreprendre" - Création d'une thématique spécifique - Mise en place workshop sur la RSE pendant le jeu. - Choix pour parrainage d'une jeune créateur.trice d'entreprise avec une politique RSE	janvier 2024
Journée de job dating : Mise en valeur des entreprises ayant une démarche RSE	7/8 février 2024
Stages en entreprise : élaboration et proposition aux responsables pédagogiques d'une grille d'évaluation des actions de l'entreprise en matière de RSE pouvant être déployée	printemps 2024



dans le cadre de la présentation de l'entreprise réalisée par les stagiaires de tous cursus	
Parcours en formation tout au long de la vie : sensibilisation et propositions aux responsables pédagogiques	à partir de 2024
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	PEPITE - NCU
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	SAFIRE - Responsable pédagogique du parcours Entrepreneuriat et du DU Créateur d'entreprise - SFTLV
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	VP-TE, VP-IP, SFTLV, responsables pédagogiques
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	entreprises intégrant une démarche RSE
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	/



<b>ACTION</b>	<b>4.1.3. Intégrer a minima une compétence en lien avec la durabilité à l'ensemble de l'offre de formation</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-CFVU</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>L'approche par compétence vise à passer d'une logique d'enseignement à une logique d'apprentissage centrée sur l'étudiant. Avignon Université s'est engagée à mettre en œuvre progressivement l'Approche Programme Compétences dans toutes ses formations de licence, de licence professionnelle et master à partir de la rentrée universitaire 2024.</p> <p>Le "Calendrier et procédure d'élaboration des maquettes de formation 2024 en Approche Programme Compétence" présenté en CFVU le 25 mai 2023 rappelle que chacune des formations devra présenter "des compétences d'analyse des problèmes de transition environnementale générale et liée au domaine de la formation".</p> <p>Un premier atelier dédié aux compétences en lien avec la durabilité a été proposé en septembre 2023 et animé par des EC de l'INSPE Bordeaux, dans le cadre de leurs travaux de recherche sur l'éducation à l'environnement dans le continuum primaire - supérieur.</p> <p>L'identification des compétences en lien avec la durabilité a fait l'objet de nombreux travaux aboutissant à différents référentiels cohérents entre eux (par ex. Guide de compétences DD&amp;RS de la CPU-CGE, référentiel européen Greencomp). La note de cadrage du MESR relative à la formation à la transition écologique des étudiants du 1er cycle (juin 2022) préconise de privilégier le référentiel européen et interministériel proposé par le GreenComp, qui présente l'intérêt d'être partagé avec le MENJ et d'offrir un cadre commun au niveau européen.</p>
<b>DESRIPTIF</b>	<p>L'intégration des compétences en lien avec la durabilité à l'offre de formation 2024 est inégale selon les formations ; une bonne compréhension des possibilités d'intégration de ces compétences et évolution des formations rendue difficile par le calendrier contraint et le contexte général d'appropriation de la démarche APC par les équipes pédagogiques.</p> <p>L'action proposée vise à une intégration poussée des compétences spécifiques aux enjeux de durabilité dans l'ensemble des maquettes de formations, pour l'offre 2028.</p>
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Intégration d'a minima une compétence en lien avec la durabilité à l'ensemble de l'offre de formation	2028
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	EC



<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	MAPUI
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	communautés de pratiques, réseaux des ingénieurs pédagogiques
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 1.2.2 mobiliser les dispositifs RH, Action 4.1.4 Accompagnement des équipes pédagogiques



<b>ACTION</b>	<b>4.1.4. Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-CFVU</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>L'approche par compétence vise à passer d'une logique d'enseignement à une logique d'apprentissage centrée sur l'étudiant. Avignon Université s'est engagée à mettre en œuvre progressivement l'Approche Programme Compétences dans toutes ses formations de licence, de licence professionnelle et master à partir de la rentrée universitaire 2024.</p> <p>Le "Calendrier et procédure d'élaboration des maquettes de formation 2024 en Approche Programme Compétence" présenté en CFVU le 25 mai 2023 rappelle que chacune des formations devra présenter "des compétences d'analyse des problèmes de transition environnementale générale et liée au domaine de la formation".</p> <p>Un premier atelier dédié aux compétences en lien avec la durabilité a été proposé en septembre 2023 et animé par des EC de l'INSPE Bordeaux, dans le cadre de leurs travaux de recherche sur l'éducation à l'environnement dans le continuum primaire - supérieur.</p> <p>L'identification des compétences en lien avec la durabilité a fait l'objet de nombreux travaux aboutissant à différents référentiels cohérents entre eux (par ex. Guide de compétences DD&amp;RS de la CPU-CGE, référentiel européen Greencomp). La note de cadrage du MESR relative à la formation à la transition écologique des étudiants du 1er cycle (juin 2022) préconise de privilégier le référentiel européen et interministériel proposé par le GreenComp, qui présente l'intérêt d'être partagé avec le MENJ et d'offrir un cadre commun au niveau européenne</p>
<b>DESRIPTIF</b>	L'action proposée vise mettre en place un accompagnement des équipes pédagogiques permettant une intégration poussée des compétences spécifiques aux enjeux de durabilité dans l'ensemble des maquettes de formations, pour l'offre 2028.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
formation des ingénieurs pédagogiques	2024
poursuite de l'accompagnement par l'INSPE Bordeaux et accompagnement par les ingénieurs pédagogiques de la MAPUI	sur la durée du SD
Prioritisation des CPP et mise en place d'APP spécifiques	sur la durée du SD
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	budget formation continue pour formation des ingénieurs pédagogiques ; formation en interne des EC
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	ingénieurs pédagogiques



<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	MAPUI, SFTLV, équipes pédagogiques
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	communautés de pratiques, réseaux des ingénieurs pédagogiques, INSPE Bordeaux, campus de la transition
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 1.2.2 (mobiliser les dispositifs RH), Action 1.2.4 (Intégrer les enjeux de durabilité à la formation continue des personnels), Action 4.1.2 (Intégrer la notion de RSE aux parcours entrepreneuriaux, CMI et en formation tout au long de la vie ), Action 4.1.3( Intégration d'une compétence en lien avec la durabilité), Action 4.2.2 (promotion des formations intégrant ces enjeux), Action 4.2.3 (labellisation des formations)



## Objectif 2 : Favoriser le développement d'une société durable

<b>ACTION</b>	<b>Action 4.2.1 : Favoriser la mobilisation des étudiants sur les enjeux de durabilité</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-VU, VP-TE</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Les 15-25 ans sont plus sensibles aux enjeux environnementaux que les générations antérieures ; 60% des étudiants chercheraient ainsi à modifier leurs comportements afin de les aligner sur leurs convictions (Consultation Nationale Étudiante 2023 du RESES, CNE 2023). Cette sensibilité ne se traduit cependant pas par des comportements dépassant les classiques écogestes, du fait d'une difficulté à envisager des modifications de comportement profondes (en particulier le rapport à la consommation) (enquête "Dialogue intergénérationnel sur l'environnement ADEME/OpinionWay).</p> <p>Cet écart entre connaissance et action environnementale, lié à de nombreux facteurs (culturels, socio-économiques, psychosociaux...), pourrait être réduit grâce à l'acquisition d'un "pouvoir-agir", comme le montrent les recherches menées dans le champ de l'éducation à l'environnement. La mise en place d'une stratégie pédagogique intégrant l'analyse de la situation locale et l'élaboration de projets transformant la réalité des apprenants est donc une piste d'amélioration.</p> <p>Cette perspective amène à favoriser l'investissement du campus comme cadre d'action étudiant.</p>
<b>DESSCRIPTIF</b>	<p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• proposer un panel d'UEO dédiées à ces enjeux et orientées vers l'action</li> <li>• intégrer systématiquement une représentation étudiante aux groupes de travail sur les projets liés aux enjeux de durabilité</li> <li>• mener une politique partenariale active visant à susciter des stages</li> <li>• mieux reconnaître et valoriser l'engagement étudiant tel que décrit dans la circulaire du 31/03/22 mais aussi les initiatives portées par les étudiantes et étudiants autour des questions de durabilité pour favoriser leur participation et leur action via un dispositif interne à l'établissement</li> <li>• intégrer un volet "durabilité" au futur schéma directeur de la vie étudiante</li> </ul>
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	Services et Équipes pédagogiques
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	Partenaires des stages et actions hors campus
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	/





<b>ACTION</b>	<b>Action 4.2.2 : Promouvoir les formations intégrant les enjeux de durabilité</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>SAFIRE</b>
<b>CONTEXTE</b>	Avignon Université réalise la promotion de ses formations à travers des dispositifs variés. En complément du site internet de l'université et des réseaux sociaux, des ateliers d'informations auprès des lycéens et enseignants du secondaire sont déployés dans le cadre du projet PANORAMA (Pour l'Accompagnement à l'Orientation et à la Réussite à Aix-Marseille Avignon et Toulon), lauréat du PIA « Territoires d'Innovation Pédagogique » et co-construit par Aix-Marseille Université, Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice, Avignon Université, Université de Toulon, Sciences Po-Aix, Centrale Marseille. Ce projet vise à mettre en place sur 10 ans un écosystème intégré en faveur de l'orientation des lycéens sur le territoire de l'académie d'Aix-Marseille et du Var.
<b>DESRIPTIF</b>	Cette action consiste à mettre en place une promotion spécifique des formations intégrant les enjeux de durabilité ou formant spécifiquement aux métiers de la transition, dans l'objectif de renforcer les formations existantes et favoriser le développement de nouvelles formations dédiées à ces enjeux. Cette promotion pourra prendre appui sur le dispositif de labellisation des formation..
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
Mettre en place un atelier d'information spécifique aux enjeux de durabilité et des formations d'AU auprès des lycéens de notre territoire, dans le cadre du PIA TIP PANORAMA : démarcher les équipes pédagogiques volontaires pour une première expérience sur l'année universitaire 2023-24. Élargir le dispositif les années suivantes.	construction de l'atelier de Septembre à décembre 2023 ; proposition de l'atelier auprès des établissements selon le calendrier des actions PANORAMA au deuxième semestre de l'année universitaire en cours
Mettre en place atelier spécifique aux enjeux de durabilité et des formations d'AU auprès des enseignants du secondaire	Démarchage des équipes pédagogiques volontaires pour une première expérience sur l'année universitaire 2023-24. Élargissement du dispositif les années suivantes.
Sensibiliser les étudiants ambassadeurs aux enjeux de durabilité pour porter le message de l'université auprès des lycéens et étudiants dans le cadre de l'UEO Ambassadeurs	Dès 2024



Promouvoir de façon spécifique les formations identifiées sur le site internet de l'université et les réseaux sociaux	à partir de la mise en place du dispositif de labellisation (action 4.2.3)
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	PIA TIP PANORAMA
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	SAFIRE - Equipes pédagogiques
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	VP-TE - Equipes pédagogiques
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	Lycées du territoire
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 1.3.1 (plan de communication interne), Action 1.3.2 (plan de communication externe), Action 4.1.3 (Intégration des compétences en lien avec la durabilité), Action 4.1.4 (accompagnement des équipes pédagogiques), Action 4.2.3 (Mettre en place une labellisation des formations)



<b>ACTION</b>	<b>Action 4.2.3 Mettre en place une labellisation des formations</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>VP-CFVU</b>
<b>CONTEXTE</b>	L'accompagnement des équipes enseignants passe par la mise en œuvre de dispositifs incitatifs et permettant une harmonisation des démarches. La promotion de ces formations nécessite par ailleurs de disposer d'une cartographie adaptée. Une démarche de labellisation est à même de répondre à ces objectifs d'incitation, harmonisation et cartographie. Une telle démarche a été mise en œuvre précédemment au sein de l'université avec la labellisation TICE.
<b>DESCRIPTIF</b>	L'action vise à mettre en place un processus de labellisation des formations en reconnaissance de leur degré d'intégration des enjeux de durabilité. La cartographie réalisée via cette labellisation servira de base à une adaptation de l'encadrement des équipes pédagogiques, et permettra d'identifier les formations pouvant faire l'objet d'une promotion spécifique.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
définition des critères de labellisation dans le cadre d'un groupe de travail dédié	2024
ouverture de la labellisation et accompagnement des équipes	à partir de 2025
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	à préciser
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	MAPUI, AAP
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	équipes pédagogiques
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	Autres universités engagées dans ou initiant la mise en place d'un tel dispositif
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 4.1.4 (Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations), Action 4.2.2 (Promouvoir les formations intégrant les enjeux de durabilité)



<b>ACTION</b>	<b>Action 4.2.4 Mettre en place un Diplôme d'Université dédié aux enjeux de durabilité</b>
<b>PORTAGE</b>	<b>SFTLV</b>
<b>CONTEXTE</b>	<p>Les élus des collectivités locales et territoriales font face à un impératif de transition écologique dans un contexte de marge de manœuvre financière réduite et de défiance accrue des citoyens. Formation et accompagnement leur sont proposés par exemple par l'état ("boîte à outils des élus" du ministère de l'écologie, plateforme "solutions d'élus" du ministère de la transition énergétique, parcours élu.e.s sur la transition écologique de l'ADEME).</p> <p>Les instituts de recherche disposent par ailleurs d'une expertise spécifique de haut niveau mais sans transfert systématique à destination des élus.</p> <p>Enfin, les diplômes d'université sont une modalité de réponse à des besoins spécifiques de formation non couverts par les diplômes nationaux et sont à destination d'un public en formation professionnelle continue.</p>
<b>DESCRIPTIF</b>	Cette action consiste en la conception et mise en place d'un diplôme d'université portant sur les enjeux de durabilité, à destination des élus.
<b>DÉTAILS</b>	<b>ÉCHÉANCES DE MISE EN ŒUVRE</b>
étude de définition des besoins et de soutenabilité	2024
choix du format et thématiques ; conception du contenu du diplôme	2025
<b>MOYENS FINANCIERS (mobilisables ou à solliciter)</b>	/
<b>RESSOURCES HUMAINES (mobilisables ou à solliciter)</b>	porteur.se du DU ; SFTLV ; EC et C spécialistes des thématiques retenues
<b>PARTIES PRENANTES INTERNES</b>	DFACI
<b>PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>	INRAE
<b>COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD</b>	Action 3.4.4 (Se positionner en appui aux politiques publiques et formation des élus)

## Annexe 1 : Glossaire acronymes

- AAP : Appel À Projet
- BU : Bibliothèque universitaire
- CERI : Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique
- CSTI : Culture Scientifique, Technique et Industrielle
- DARI : Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation
- DCAVIS : Direction du Cadre de Vie et de la Sécurité
- DFACI : Direction des Finances, des Achats et du Contrôle Interne DGS
- DOSI : Direction Opérationnelle des Systèmes d'Information
- DPI : Direction du Patrimoine Immobilier
- DRH : Direction des Ressources Humaines
- DU : Diplôme d'Université
- EC : Enseignant-Chercheur
- IUT : Institut Universitaire de Technologie
- Label TICE : Label Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
- MAPUI : Mission d'Appui à la Pédagogie Universitaire et Innovante
- MCVC : Maison de la Culture et de la Vie de Campus
- RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- SAFIRE : Service d'Accompagnement à la Formation, l'Insertion, la Réussite et l'Entrepreneuriat
- SFTLV : Service de la Formation Tout au Long de la Vie
- UEO : Unité d'Enseignement Optionnelle
- VP-CA : Vice-Président du Conseil d'Administration
- VP-CFVU : Vice-Président du Conseil des Formations et de la Vie Etudiante
- VP-CR : Vice-Présidente du Conseil de la Recherche
- VP-IP : Vice-Présidente déléguée à l'insertion professionnelle
- VP-TE : Vice-Présidente déléguée à la Transition Environnementale
- VP-VE : Vice-Présidente déléguée à la Vie Etudiante



**Direction  
des Affaires Générales  
et de l'Aide au Pilotage**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AVIGNON UNIVERSITÉ  
N°CA-2024-007**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2024**

**POINT EXCLUSIF  
APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DURABILITÉ**

Le Conseil d'administration, en sa séance extraordinaire du 23 février 2024, sous la présidence de Georges LINARÈS, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts d'Avignon Université,

Vu le plan climat-biodiversité et transition écologique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu le référentiel de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement, de recherche et d'innovation, dit « Référentiel DD&RS »,

Considérant la présentation du schéma directeur durabilité auprès du Comité social d'administration (CSA) en sa séance du 12 décembre 2023,

Considérant la présentation du schéma directeur durabilité auprès du Conseil académique plénier en sa séance du 22 février 2024,

Après en avoir délibéré,

Approuve le schéma directeur durabilité, tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote du Conseil d'administration : favorable à l'unanimité

Membres composant le conseil : 28

Membres présents (14) ou suppléés (9) : 23

Membres absents et non suppléés : 5

**Affaire suivie par**

Alain RICHAUD  
Vice-président du Conseil  
d'administration

**Téléphone**

+33 (0)4 90 16 28 09

**Courriel**

vice-president-ca@univ-avignon.fr

Avignon, le 23 février 2024

Le Président d'Avignon Université



Georges LINARÈS

Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le **07 MARS 2024**

**AVIGNON UNIVERSITÉ**

**Campus Hannah Arendt**

74 rue Louis Pasteur  
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 25 00  
univ-avignon.fr